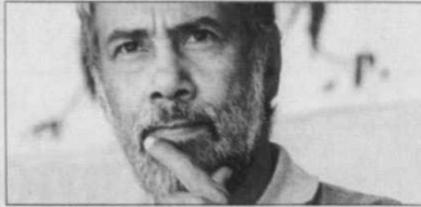


ÉCONOMIE

SNC-Lavalin reprend
une division d'Enron

Page B 5



INTERNATIONAL

Le Timor oriental accède
enfin à son indépendance

Page B 2

LE DEVOIR



PERSPECTIVES

Les sénateurs dament le pion au président Bush

Le libre-échange à l'américaine

L'adoption du Farm Bill suscite l'inquiétude
chez les partenaires commerciaux des États-UnisMANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

En décembre, à Doha, au Qatar, les ministres du Commerce international des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) célébraient. On s'était enfin entendu pour lancer une nouvelle ronde de négociations multilatérales et, comme le souhaitent les pays en développement, l'agriculture et les législations sur les recours commerciaux figuraient au menu. C'était d'autant plus encourageant que les États-Unis avaient contribué à les y inscrire.

Cinq mois plus tard, l'atmosphère a changé, et tout ça à cause d'une série de décisions américaines à forte saveur protectionniste. Le changement de cap est d'autant plus difficile à avaler qu'il survient sous George W. Bush, un président républicain qui a multiplié les professions de foi libre-échangistes au moment de son arrivée à la Maison-Blanche.

Le premier choc est survenu en mars avec l'imposition de tarifs pouvant atteindre jusqu'à 30 % sur l'acier importé, une mesure d'une ampleur jamais vue depuis 20 ans. Le Canada et le Mexique ont été épargnés, mais l'Europe et une foule d'autres pays, dont le Brésil et la Chine, ont été durement touchés. L'affaire est maintenant devant l'OMC. Le même mois, le Canada essayait un revers dans le dossier du bois d'œuvre en se voyant imposer des droits compensatoires et antidumping totalisant 27,22 % en moyenne. La décision devait être confirmée quelques semaines plus tard. Ottawa a porté plainte devant l'OMC et en vertu de l'ALENA.

Les pilules les plus amères étaient à venir, avec la signature il y a une semaine, par le président Bush, du Farm Bill 2002, un projet qu'il avait pourtant dénoncé. Cette loi prévoit une augmentation de 70 % des subventions agricoles. Puis,

cette semaine, le Sénat a accepté de donner au président l'autorisation de négocier des ententes commerciales en vertu d'une procédure rapide, ce qui interdit ensuite au Congrès d'amender l'accord conclu. Mais au grand dam de l'administration Bush, les sénateurs y ont inscrit une exception: tout ce qui touchera les lois américaines fort contestées sur les recours commerciaux pourra faire l'objet de changements.

Électoralisme

Le contexte politique aux États-Unis explique largement la situation actuelle, soutient Bill Merkin, un des négociateurs américains de l'ALE qui est aujourd'hui consultant à Washington. Cet automne, tous les représentants et les tiers des sénateurs feront face à l'électorat. Le contrôle de chacune des deux Chambres est en jeu, la lutte est féroce et l'attention portée aux lobbys les plus influents, en particulier ceux de l'acier et de l'agriculture, a pris le dessus.

«Ce n'est pas un phénomène nouveau, ni unique aux États-Unis», dit-il, et si l'administration Bush s'y est laissée prendre, c'est uniquement parce que la réalité l'a rattrapée. «C'est aussi un reality check pour tout le monde, ajoute-t-il. Ceux qui croyaient que Doha serait facile et que George W. Bush éviterait les écueils domestiques à cause de sa défense du libre-échange sont obligés d'admettre que lui aussi doit fonctionner dans un environnement intérieur particulier.»

La nervosité est grande cependant à l'OMC, au point où le directeur général, Mike Moore, a profité d'une réunion des ministres du Commerce des pays de l'OCDE, à Paris cette semaine, pour tenir une réunion spéciale portant sur la ronde de négociations de Doha. «Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, a confié au Devoir, depuis Paris, le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew. Le cycle est bien engagé et l'humeur demeure assez optimis-

te, mais il y a une inquiétude réelle qui commence à gagner les membres de l'OMC.»

On s'interroge sur la volonté ou non des États-Unis de maintenir un leadership à la table de négociations et «on s'inquiète de l'effet d'entraînement que cela pourrait avoir», ajoute M. Pettigrew. Y aura-t-il escalade? L'Europe maintiendra-t-elle la cadence de sa réforme de sa politique agricole? Les pays plus protectionnistes gagneront-ils en détermination?

Lui-même s'est emporté cette semaine, déclarant sans ambages que l'administration Bush n'écouterait personne. «Nous avons une administration qui est incapable de repousser les demandes des lobbys protectionnistes», a-t-il répété au Devoir.

Gordon Ritchie, un des négociateurs canadiens du premier accord de libre-échange avec les États-Unis (ALE) et aujourd'hui président de Hill & Knowlton Canada, est inquiet. «C'est une situation très grave, pas seulement pour le Canada mais pour tout le monde.» Le Canada est évidemment plus vulnérable puisque 85 % de ses exportations vont vers les États-Unis mais, note-t-il, l'Europe et les pays exportateurs de produits agricoles sont lourdement touchés.

Selon lui, «les Américains n'ont pas de légitimité pour assurer un leadership durant cette ronde et sans leadership américain, de telles rondes n'ont jamais réussi par le passé et ne peuvent réussir dans l'avenir». Il est persuadé que la ronde de Doha ne pourra plus respecter son échéancier fixé à janvier 2005. «Le président est très handicapé par les compromis qu'il a déjà faits. Il a les mains liées, au point de ne pas pouvoir agir», croit-il.

Des milliards pour des votes

Le Farm Bill 2002 est la gifle d'une mégatonne qui a fait déchanter tout le monde. D'une durée de six ans, la loi prévoit une hausse de 73,5 milliards \$US pour les programmes agricoles. Sur dix ans, l'aide aux agriculteurs américains totalisera 191 milliards.

Tout n'y est pas à saveur protectionniste puisque des programmes



PRESSE CANADIENNE

La nouvelle loi prévoit une augmentation de 70 % des subventions agricoles.

environnementaux, par exemple, en bénéficieraient. Mais on évalue que l'aide ayant un effet direct sur le commerce pourrait augmenter de 48 milliards. Cette hausse n'est pas automatique car elle est liée à l'évolution des prix. Si le prix du marché est inférieur au prix cible fixé par la loi, le gouvernement américain viendra à la rescousse de ses producteurs. Ceci risque d'inciter ces fermiers à continuer à produire plutôt qu'à éviter une surproduction. Pour les agriculteurs des autres pays, ça peut se traduire par des prix faibles et d'intenses difficultés financières.

L'autre problème est que cette aide s'ajoute à un soutien financier déjà imposant. Selon une analyse réalisée par la section ontarienne de la Fédération canadienne de l'agriculture, l'aide aux agriculteurs américains a monté en flèche depuis 1998, malgré les promesses inversées du Farm Bill 1996. Le Congrès a en effet approuvé depuis plusieurs aides d'urgence. Au lieu de dépenser moins de six milliards par année, on a distribué 12,4 milliards en 1998 et dépassé la barre des 20 milliards depuis.

«Le problème avec le Farm Bill

2002 est qu'on formalise ces interventions ponctuelles et contestées», explique Serge Lebeau, directeur adjoint de l'Union des producteurs agricoles. Le Québec, dont le gros de la production agricole est concentré dans des secteurs soumis à la gestion de l'offre, sera moins touché. Malgré tout, dit-il, il faut prévoir un effet sur les producteurs de viande, de fruits et légumes frais et de céréales. Ces derniers exportent peu, mais le prix de leurs produits est influencé par le prix nord-américain.

Le Farm Bill comporte d'autres astuces, comme de nouvelles règles d'étiquetage pour la viande. À l'avenir, une bête devra être née, élevée et abattue aux États-Unis pour être considérée comme étant d'origine américaine. Les exportateurs de bêtes vivantes destinées à l'élevage pourraient souffrir de cet élan de chauvinisme. Et une nouvelle aide financière sera accordée aux producteurs de légumineuses. Pour les fermiers de la Saskatchewan, qui avaient commencé à se tourner vers ces cultures pour diversifier leur production et être moins dépendants du blé, voilà une nouvelle très préoccupante.

Cette décision et celles qui l'ont précédée rendront la tâche difficile aux négociateurs américains, croit Bill Merkin. «Les Européens les feront suer pour ça, mais le véritable danger est d'offrir à certains pays une excuse commode pour freiner les pourparlers.»

Michael Hart, professeur à l'université Carleton et spécialiste en droit commercial, trouve qu'on exagère la situation actuelle. Selon lui, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la ronde de Doha ou pour la crédibilité des Américains. «Les États-Unis n'ont pas besoin de crédibilité. Ils sont le premier pouvoir économique du monde. Les gens écouteront, d'une manière ou d'une autre.» Ne s'en prendre qu'à Bush lui semble mal avisé puisque, dans le système américain, le Congrès reste maître de ses actes.

Pierre Pettigrew rejette cette analyse. Selon lui, les contraintes du système américain ne justifient en rien les décisions récentes. «Chaque pays a ses contraintes constitutionnelles et il faut apprendre à vivre avec. Être chef, ça veut dire exercer le leadership moral et politique pour amener son pays au bon endroit», conclut-il.

La montée de la droite sur le Vieux Continent

Le nouveau populisme européen

De Haider à Le Pen en passant par Fortuyn,
personne ne peut encore qualifier le nouveau courant

Non, l'Europe n'est pas au bord du fascisme. Le succès des extrêmes droites néerlandaise, française, italienne et autrichienne annonce plutôt la naissance d'un nouveau populisme.

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR

Paris — Il y a deux ans à peine, l'Europe était rose. Souvenez-vous: de Londres à Berlin, d'Amsterdam à Rome, la social-démocratie avait conquis le continent. Seuls l'irréductible José-Maria Aznar et son Parti populaire espagnol lui tournaient le dos. L'Union européenne se conjugait au centre gauche, la monnaie unique triomphait et le continent flottait dans un bain d'allégresse.

Deux ans plus tard, la carte européenne vient de changer de teinte. Phénomène passager ou illusion d'optique? Au delà du traditionnel retour de droite, l'arrivée d'une nouvelle droite dure, tour à tour qualifiée de fasciste,



JERRY LAMPEN REUTERS

Jan Peter Balkenende, le dirigeant chrétien démocrate néerlandais, en campagne électorale la semaine dernière.

d'extrémiste et de populiste, semble bel et bien en train de modifier le paysage européen.

L'élection du FPÖ, le parti de Jörg Haider, entré au gouvernement autrichien il y a deux ans, avait sonné l'alarme et déclenché une vague de protestations. La social-démocratie européenne dénonçait d'autant plus facilement les «fascistes» autrichiens

qu'elle y voyait un épiphénomène cantonné loin de ses terres.

L'année suivante, l'Alliance nationale de Gianfranco Fini et la Ligue du Nord d'Umberto Bossi sont entrées dans le gouvernement de l'Italien Silvio Berlusconi. Déjà, on ne riait plus. Il y a trois semaines, la France elle-même a donné quelques frissons au reste du monde en permet-

tant au leader du Front national, Jean-Marie Le Pen, d'accéder au second tour de l'élection présidentielle. Cette semaine, le parti de Pim Fortuyn est devenu la deuxième force politique du pays le plus paisible et le plus libéral de l'Europe, les Pays-Bas. Les partisans de cet homosexuel assassiné dans une rue de Rotterdam et opposé à l'immigration devraient eux aussi entrer au gouvernement.

Du «fascisme» de Haider à l'extrême droite de Jean-Marie Le Pen, nous sommes passés au «populisme» de Pim Fortuyn. Car personne ne sait comment nommer ce nouveau courant politique.

«Tout dépend de la tête des dirigeants», explique Guy Hermet, auteur du livre *Les Populismes dans le monde* (Fayard). «Haider est un fasciste à cause de l'histoire autrichienne. Jean-Marie Le Pen est d'extrême droite parce qu'on ne l'aime pas. Pim Fortuyn est populiste parce qu'il est plutôt sympathique. Or Fortuyn a un programme plus radical que celui de Le Pen. C'est purement subjectif.»

VOIR PAGE B 2: POPULISME

BAUME & MERCIER

GENÈVE - 1830

Hampton Milleis
www.baume-et-mercier.com
\$2,395CHÂTEAU D'IVOIRE
Since 1978

2020 de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

PERSPECTIVES



Jean Dion

Pleut-il?

À un moment donné, jeudi, il ne pleuvait pas. Pourtant, sur le trottoir, plein de gens se promenaient avec un parapluie ouvert. Il est vrai que le temps était d'humeur maussade et qu'on n'est jamais trop prudent et qu'il vaut mieux prévenir que de se ramasser avec trois ou quatre gouttes sur les épaules. Ne reculant devant aucune interrogation existentielle, je me suis quand même demandé ce qui se passerait si j'allais signaler à l'un d'eux, de préférence pas celui qui mesure 6 et 4, qu'il ne pleuvait pas.

Appelez-moi joueur pathologique si ça vous chante, mais je vous gage un petit brun du Dominion qu'il m'aurait dit de me mêler de mes oignons crus et qu'il se serait prévalu de son droit garanti par la Charte de faire ce qu'il lui plaît en dépit de l'aveuglante réalité, y compris de risquer d'éborgner ses concitoyens aux cinq pas en moyenne. Parce qu'il est de notoriété publique et parapluie que la personne qui se déplace sous un parapluie est encore plus pressée que d'habitude d'arriver là où la vie l'attend et, conséquemment, s'autorise à se considérer encore plus seule au monde. Et à avoir le parapluie impérial.

C'est là qu'on est rendus, messieurs dames: le droit sacré, la raison accessoire. C'est illogique et même contre-productif? Pas grave, j'ai ben le droit. D'avoir un 4X4 dans lequel je suis toujours seul et que je ne vais jamais tester dans la bouette pour laquelle il a d'abord été conçu. D'essayer d'entrer dans un wagon de métro avant que les passagers n'en soient sortis. De me planter dans l'endroit le plus passant pour jaser. De tutoyer tout le monde comme si on avait gardé les cochons ensemble.

Et, surtout, de téléphoner à toute heure du jour pour dire j'aimerais parler à l'homme de la maison votre nom a été spécialement choisi parmi un milliard d'autres noms pour profiter d'une offre extraordinaire qui ne se représentera plus avant trois siècles et que vous ne pouvez refuser, oui mais monsieur pensez-y c'est dix pour le prix de neuf et on vous remet un certificat-privilège-boni-fidélité-préférence qui vous permet de renouveler votre adhésion pour la moitié du prix que l'on fait payer aux autres imbéciles pouvons-nous vous compter parmi les chanceux monsieur comment déjà Dion c'est ça clic.

Remarquez, ça doit bien fonctionner avec quel qu'un, ces trucs à la con. L'autre jour, je lisais qu'aux États-Unis d'Amérique seulement, un million de beaux dollars par jour, par jour bondance, sont diligemment versés à des cocos qui font des offres extraordinaires qu'on ne peut refuser, bidon il va sans dire, par téléphone et par Internet. L'article mentionnait évidemment que c'est terrible puisqu'on exploite la vulnérabilité des gens, mais au risque de passer pour un sans-cœur — joueur pathologique, sans-cœur, allons-y tant qu'à y être, je vous fais une confiance, je suis aussi un peu déca —, envoyer 2000 \$ pour frais d'administration à un gars qui vous en promet 100 000 pour aucune raison particulière, voire donner son numéro de carte de crédit à un quidam afin qu'il vérifie que le détenteur a bel et bien plus de 18 ans (ça se fait, je vous jure), ce n'est pas de la vulnérabilité, c'est un cas d'enfermement préventif.

Ma propre fascination pour le cyberspace comprend d'ailleurs ces pourriels qui semblent avoir la faculté de se reproduire avec plus d'aisance encore qu'il n'est possible d'obtenir un contrat quand on est un ami du Parti libéral fédéral. En plus du Viagra livré en 48 heures à votre porte d'en avant sous pli confidentiel pour que votre douce moitié continue de croire que c'est elle qui vous inspire, en plus aussi du produit non identifié qui vous permet de maigrir en dormant et en ne faisant rien tout en mangeant des patates frites à tous les repas et entre les repas, dans la seule journée d'hier, j'ai notamment mais non exclusivement eu l'occasion d'investir dans le marché de l'avenir (l'essence sans plomb, mise minimale 5000 \$US), de recevoir des fax pendant que je surfe sur le Web en utilisant la ligne du fax et même de recevoir des abonnements payants pour l'exploitation d'un site gratuit.

Et le plus marrant, c'est que lorsque vous demandez à ce que votre nom soit retiré d'une quelconque liste d'envois, vous vous mettez à recevoir trois fois plus de cochonneries.

Non, à vrai dire, le plus marrant est que les adresses électroniques du *Devoir* et d'autres journaux ont été contaminées par une bête d'origine étrange, de sorte que nous recevons des courriels supposément envoyés par d'autres journalistes, identifiés comme tels. Par exemple, un collègue a pu recevoir un message provenant de *jdion* lui proposant des photos de jeunes Asiatiques court vêtues qui ont beaucoup, mais vraiment beaucoup de temps libres et savent les occuper à bon escient.

Mais heureusement, il n'a pas été dupe. Il sait que je préfère les grandes Méditerranéennes avec des bottes et un fouet et qui savent qu'avec un couteur au deuxième but et aucun retrait, il faut frapper la balle au sol du côté gauche de l'avant-champ.

Mais non, c'est juste une petite blague. C'est du côté droit de l'avant-champ qu'il faut l'envoyer.

Et mon collègue ne savait pas ce que je préfère. Ça fait qu'il a commandé les photos. Il ne les a pas encore reçues.

Bon, revenons de loin après ces détours oiseux, les parapluies ouverts quand il ne pleut pas, c'était une excuse pour parler de *theonion.com*, la plus délirante parodie de l'information qui se prend au sérieux que l'on puisse imaginer. *The Onion* aurait très bien pu faire sa manchette de cette histoire de parapluies. Il se spécialise dans le gros rien savamment déguisé en quelque chose pour faire semblant qu'il s'en passe des affaires, comme on en retrouve tant dans les journaux et les bulletins de «nouvelles».

Tenez, allez-y faire un tour si ça vous tente. On en reparlera.

En attendant, si vous recevez un courriel de *jdion* vous offrant autre chose que des propos légers et divertissants, s'il vous plaît, n'appellez pas au *Devoir* pour vous plaindre. Dans le merveilleux monde des communications technologiques postmodernes, je est un autre.

jdion@ledevoir.com

Après 25 années d'occupation

Le Timor oriental accède enfin à l'indépendance

L'ONU, qui a pris charge du territoire il y a trois ans, a réussi sa mission

CLAUDE LÉVESQUE
LE DEVOIR

Demain soir à minuit (heure de l'Extrême-Orient), la communauté internationale accueillera un 192^e membre: le Timor oriental. Trois personnalités hautement symboliques assisteront à la fête à Dili, la capitale: Kofi Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Megawati Sukarnoputri, présidente de l'Indonésie, et Bill Clinton, ex-président des États-Unis.

Depuis la fin 1999, au moment où le principe de son indépendance a été définitivement acquis, ce petit territoire de l'archipel indonésien a littéralement été «reconstruit» grâce aux bons soins de l'ONU, ce qui en fait un cas d'espèce.

Il faut dire que peu de pays ont payé aussi cher leur accession à l'indépendance. Pendant les 25 années d'occupation par le puissant voisin indonésien (faisant suite à trois siècles et demi d'occupation portugaise), le quart des habitants du Timor oriental (200 000 personnes sur 800 000) ont été tués soit par les armes, soit par la famine et les maladies provoquées par les violences.

En outre, dans les jours qui ont suivi le référendum du 30 août 1999, des milices soutenues par l'armée indonésienne ont détruit la plupart des infrastructures, de même que les habitations dans les principales villes, en plus de massacrer quelques milliers de personnes de plus. A ce propos, au moment de célébrer son indépendance, soit dans quelques heures à peine, le Timor oriental sera le pays le plus pauvre d'Asie.

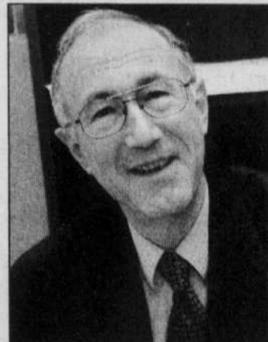
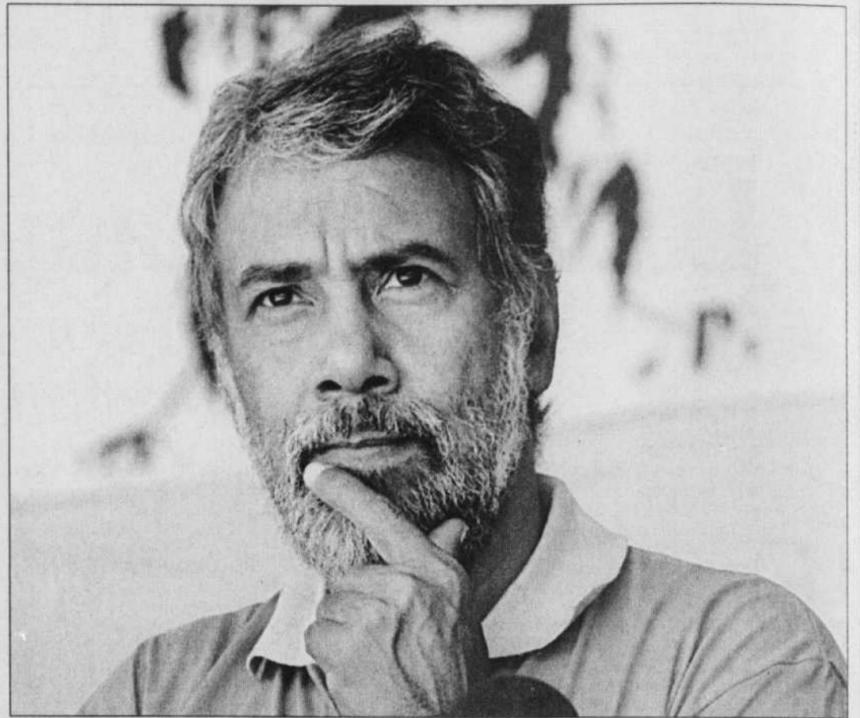
C'est donc dans une contrée dévastée que l'Autorité transitoire des Nations unies pour le Timor oriental (ATNUTO, ou UNTAET en anglais) est débarquée, raconte Jean-Christian Cady, qui en a été le «numéro deux» jusqu'à la mi-2001. «C'était pire que ce que nous avions imaginé. C'était peut-être comparable à la Pologne en 1945. Tout était détruit, sauf les routes, l'aéroport, les installations électriques et le terminal pétrolier qui les alimentait. Tout avait été programmé: certains miliciens avaient versé des accélérants, d'autres les avaient suivis pour allumer les foyers d'incendie. Du ciment avait même été versé dans les canalisations d'eau.»

Un mandat clair

Dans ces conditions, les Casques bleus et les fonctionnaires civils des Nations unies, qui ont suivi de peu la force multinationale chapeauté par l'Australie, ont été accueillis comme «des libérateurs», ce qui a facilité le travail de l'ATNUTO. Selon M. Cady, qui participait mercredi à un colloque sur le Timor oriental à Montréal sous les auspices du Centre Pearson pour le maintien de la paix, le soutien du peuple et des élites du Timor oriental ne s'est pas démenti.

Les autres facteurs de succès ont été le mandat clair confié à l'ATNUTO par le Conseil de sécurité et les pouvoirs étendus de son chef, Sergio Vieira de Mello, a ajouté M. Cady.

En avril 1974, la révolution des Œillettes à Lisbonne annonce la liquidation de l'empire colonial portugais. Dans la foulée, une brève guerre civile au Timor oriental est remportée par un parti gauchisant, le Fretilin, qui dirigera le territoire pendant quelques mois. L'indépendance proclamée le 28 novembre 1975 durera exactement neuf jours, jusqu'à ce que l'armée indonésienne envahisse le territoire. Les premières années de l'occupation se caractérisent par un véritable génocide. La communauté internationale condamne

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Jean-Christian Cady

Xanana Gusmao devient, demain soir, le président du Timor oriental.

le geste mais les résolutions de l'ONU demeurent lettre morte, les pays occidentaux préférant voir le Timor oriental entre les mains d'un allié sûr plutôt que celles d'un mouvement soupçonné de sympathies marxistes.

Le massacre de près de 300 manifestants pacifiques à Dili en avril 1991 incite les États-Unis à interrompre leur aide militaire à l'Indonésie. Puis, l'attribution en octobre 1996 du prix Nobel de la paix au fondateur du Fretilin, José Ramos Horta, et à l'archevêque de Dili, M^r Félipe Ximenes Belo, rappelle l'existence du Timor oriental au reste du monde alors que le régime Suharto commence à crouler sous les scandales et l'agitation sociale. Son successeur, Jusuf Habibie, s'entend avec l'ONU à propos de la tenue d'un référendum sur un projet d'autonomie au sein de l'Indonésie. Les résultats sont sans équivoque: 78,5 % des électeurs répondent non, c'est-à-dire implicitement oui à l'indépendance.

Reconstruire

Après les violences qui ont suivi ce vote, le Conseil de sécurité a créé, le 15 septembre 1999, une force multinationale, l'INTERFET, sous commandement australien. Le 25 octobre 1999, l'ATNUTO était créée afin d'accompagner la population dans sa marche vers l'indépendance, soit, plus concrètement, constituer une police, une armée et un système judiciaire tout en formant du personnel médical et des enseignants, la liste n'étant pas exhaustive.

Graduellement, le personnel étranger en place a été remplacé par des Timorais, et ce processus de

vrait se poursuivre puisque la présence étrangère ne disparaîtra pas du jour au lendemain lundi.

Entre-temps, les Timorais ont élu un Parlement ainsi qu'un président, Xanana Gusmao, un chef du Fretilin qui a passé plusieurs années en prison à Jakarta.

Le nouveau pays n'est pas au bout de ses peines: le revenu annuel par habitant est de 478 \$US, l'économie se résumant à peu près à la culture du café et du bois de santal ainsi qu'à l'agriculture de subsistance. L'espérance de vie est de 57 ans et le taux d'alphabetisation est de moins de 50 %. Le Timor oriental doit signer avec l'Australie un traité sur le partage des revenus de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz dans le bras de mer qui sépare les deux pays, ce qui augmentera considérablement ses revenus.

Dans l'immédiat, le pays devra compter jusqu'à 75 % sur l'aide internationale pour boucler son budget.

L'identité nationale tient en grande partie au fait d'avoir eu un passé colonial différent de celui de l'Indonésie (possession hollandaise jusqu'en 1949). Le portugais deviendra la langue officielle du nouveau pays même si elle n'est plus comprise que par une minorité de la population puisque l'indonésien s'y est substitué au cours des 25 dernières années. La principale langue locale, le tetum, jouira également d'un statut officiel.

Le retour du portugais est voulu par les anciens combattants de l'indépendance, qui le parlaient couramment et qui ont reçu un certain soutien de Lisbonne.

Les Nations unies ont conclu à la responsabilité des militaires indonésiens dans les violences de 1999. Les tentatives de créer un tribunal pénal international se sont heurtées aux objections de Jakarta, qui promet de juger les responsables. «Pour l'instant, nous ne sommes pas satisfaits» du travail accompli par les tribunaux indonésiens, a dit M. Cady, ajoutant que les militaires jouent toujours un rôle politique important en Indonésie.

POPULISME

SUITE DE LA PAGE B 1

Une nouvelle droite

«Ceux qui croient que Le Pen ou Gianfranco Fini sont tout simplement des fascistes devraient s'intéresser un peu à l'histoire contemporaine», écrivait cette semaine le chroniqueur Neal Ascherson dans l'hebdomadaire britannique *The Observer*.

C'est aussi l'opinion de Guy Hermet, pour qui ces raccourcis historiques ne permettent pas de comprendre ce qui se passe vraiment. «Le populisme consiste à dire que tout est simple en politique et qu'on peut résoudre facilement les problèmes. Il nie la complexité des choses et veut des résultats immédiats. Puisqu'il y a des bons et des méchants, il suffit d'éliminer ces derniers. C'est le contraire de la vraie politique.»

Hermet compare plutôt cette nouvelle droite au People's Party des grandes plaines américaines du siècle dernier. Ou même au bon vieux Crédit social canadien, qui diabolisait les gros capitalistes. Plus près de nous, les programmes de Jörg Haider ou de Pim Fortuyn pourraient se rapprocher de ceux des ultraconservateurs américains comme Ross Perot et Pat Buchanan (un des rares leaders qui se reconnaissent une filiation avec Jean-Marie Le Pen). C'est aussi vrai des partis scandinaves ultralibéraux comme le Parti du peuple danois de Pia Kjaersgaard, qui qualifie l'immigration de «plus grand problème de l'histoire du Danemark».

Si les populistes nord-américains se préoccupent plutôt du droit de porter des armes et de la lutte contre l'avortement, ceux d'Europe font une fixation sur l'immigration.

Les moyens contre les petits

«Le populisme traditionnel était celui des petits contre les gros. Il n'était pas question d'immigrés. C'était plutôt le petit peuple contre les gros, souvent apatrides et cosmopolites. Les étrangers étaient justement les gros capitalistes, d'où l'antisémitisme.»

Le nouveau populisme européen serait très différent. «C'est un populisme des moyens contre les petits. Celui des gens qui ont un petit quelque chose, qui se considèrent comme les gens du «vrai pays», ceux qu'on

aurait appelés autrefois la classe ouvrière locale ou la petite bourgeoisie. Un populisme tourné contre les plus défavorisés, qui menacent ces petits privilégiés, contre les immigrés qui arrivent ou contre les chômeurs qui tirent leurs prestations.»

Ce populisme ne mobilise donc pas d'abord ceux qu'on appelle «les exclus», comme on le dit souvent. Il veut au contraire s'en débarrasser! Aux Pays-Bas, la liste de Pim Fortuyn a ratissé très large dans les classes moyennes. Les deux tours de l'élection présidentielle française ont aussi montré que le vote du Front national s'enracinait dans la classe moyenne.

«C'est le populisme d'une classe moyenne archaïque, précise Hermet. Celui des gens qui craignent de perdre le statut qu'ils avaient. Le Pen a récupéré une bonne partie des ouvriers qualifiés qui ont une petite maison, une voiture et des enfants qui font des études supérieures.»

Le Front national a aussi attiré beaucoup de jeunes qui, à une autre époque, auraient fait le métier de leur père ou hérité du commerce familial. Ces gens sont inquiets car il n'y a plus d'usine et de commerce à papa. Sur le plan des valeurs, la clientèle de ces partis ne comprend pas pourquoi le patriotisme n'est plus une vertu. Leur univers est devenu ringard. Ils sont saisis par le doute face à la fragilité du monde.

C'est probablement ce qui explique le caractère hétéroclite des programmes populistes. La plupart se sont convertis au libéralisme économique alors que l'extrême droite européenne avait toujours été étatiste. Tout en revendiquant l'expulsion des sans-papiers et un renforcement de la police, Fortuyn défendait les droits des homosexuels. Même le très conservateur Jean-Marie Le Pen réclame un salaire parental qui, précise-t-il, sera accessible aux hommes qui veulent se consacrer à leurs enfants. On n'imaginait pas Le Pen féministe!

Pour Nonna Mayer, la montée de ce nouveau populisme ne signifie d'ailleurs pas que le racisme progresse en France. Cette chargée de recherche au CNRS a montré que malgré l'électorat stable du Front national, de moins en moins de Français pensent qu'il y a trop

d'immigrés en France. Ils étaient 65 % en 1988, comparativement à 59 % en 2000. Ceux qui disent ne plus se sentir chez eux ont aussi régressé de plusieurs points au cours de la même période. La réduction est constante depuis le début des années 60.

Une droite démocratique?

Les nouveaux populistes européens — qui, dans certains pays du Nord, participent depuis longtemps au Parlement — rêvent-ils d'une dictature?

«La plupart de ces partis acceptent les règles démocratiques mais utilisent souvent le langage extrémiste de droite et autoritaire de leurs ancêtres», écrit Neal Ascherson. Au contraire, les populistes exigent parfois davantage de démocratie directe. Le phénomène n'est pas sans rappeler la naissance du Reform Party, devenu depuis l'Alliance canadienne.

Les populistes constatent l'écart grandissant qui oppose l'atrophie relative de la démocratie parlementaire au développement de la démocratie de proximité, qui s'exerce par exemple lorsqu'il faut construire une autoroute ou réaménager un quartier.

«Leur idée, c'est de pratiquer une démocratie conservatrice, voire réactionnaire, s'appuyant sur les attitudes conservatrices d'une grande partie de la population», dit Hermet. Ceux qui disent que les populistes menacent la démocratie racontent des histoires à dormir debout. Le Pen a raison de dénoncer la déformation de certains de ses propos.»

En effet, en diabolisant les partis populistes, on risque d'oublier une partie de leur message. On risque de ne rien changer et de voir leur audience atteindre plus de 50 %, comme en Italie.

Les pays qui résistent à ces partis ont d'ailleurs vu la droite, mais aussi la gauche, adopter un nouveau vocabulaire. Lorsque le travailliste Tony Blair supprime les allocations familiales aux parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, il s'adresse directement à cette clientèle. «Les Anglais veulent bien verser des allocations aux chômeurs, disait-il, mais à la condition qu'ils se lèvent le matin.» En Allemagne, Gerhard Schröder a aussi reconnu qu'un homme politique doit à l'occasion savoir être populiste.

En France, en Belgique, aux Pays Bas, la classe politique ne sait pas manier ce langage, dit Hermet. «Il faut qu'elle retrouve un discours qui puisse rejoindre cette population inquiète.»

PERSPECTIVES

La gestion des commandites fédérales

Le «plus meilleur» pays de la propagande

La notion de service public et la question de l'intégrité gouvernementale sont mises à mal depuis quelques mois

Ottawa a dépensé au moins 200 millions depuis 1997 pour déployer des unifoliés *a mari usque ad mare*, avec quand même une grande faveur accordée à la société distincte. Les agences de pub ont siphonné leurs quotes-parts. Les spécialistes des communications gouvernementales et de l'éthique publique crient au scandale et trouvent que «ça ressemble à un système de corruption institutionnalisée».

STÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

Comment faire choquer tout noir des professeurs d'université respectés et respectables, spécialistes des communications publiques et du respect des normes éthiques? Il suffit de les interroger à propos des révélations des derniers jours portant sur le vaste réseau de commandites fédérales. Le programme géré par les agences de publicité privées leur a permis de siphonner leurs quotes-parts, et souvent deux fois plutôt qu'une.

«Si tout ce que j'ai lu dans Le Devoir est exact, ça ressemble à un système de corruption institutionnalisée», dit Anne-Marie Gingras, professeure au département de science politique de l'Université Laval. Après la demande d'entrevue, hier, la spécialiste du couple «communications et démocratie» a pris le temps de relire le dossier de presse sur le sujet. Le verdict est tombé avec d'autant plus de poids. «Des spécialistes de la publicité pourraient faire des nuances par rapport aux honoraires, aux normes en vigueur, etc. Moi, je suis politologue. Je réfléchis aux rapports entre l'État et les citoyens. Et, à mon avis, l'idée de faire payer pour un programme gouvernemental est saugrenue. [Cette pratique] relève des régimes corrompus et des républiques de bananes. La notion du service public est bafouée quand il faut payer pour avoir accès aux services de l'État. Et ça, c'est de la corruption.»

Le vertige

Le programme de commandites de l'agence Communication Canada a permis de distribuer environ 200 millions de dollars depuis 1997. Le gouvernement fédéral a versé 31 millions en commissions aux agences de publicité présélectionnées servant de relais avec les clients (la Ligue nationale de hockey, le Mois de la gastronomie et du canard...). De ce montant, le Groupe Everest et la firme Groupaction ainsi que ses filiales ont empoché la part du lion, soit quelque 24,6 millions. Sans compter qu'au moins une agence (Everest) a parfoi encassé des commissions des deux côtés de la clôture: d'abord du gouvernement du Canada, à titre de gestionnaire de la commandite, et ensuite auprès de certains organismes commandités qui ont fait appel à l'agence pour avoir accès à la manne fédérale.

Une fusée canadienne...

STÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le nom d'un pays un peu fou de lui-même est écrit partout. Même sur la fusée stationnaire plantée comme un monument près du Cosmodôme de Laval. Le «CANADA» inscrit sur l'ancien lanceur Ariane est visible de tous les axes routiers qui pullulent dans le coin, du boulevard Daniel-Johnson comme de l'autoroute 15 et de la 440.

Communications Canada verse 150 000 \$ par année au Cosmodôme pour ce gros graffiti et quelques autres babioles propagandistes. L'établissement inauguré en 1994 reproduit un drapeau canadien au bas de ses communications et sur ses publications promotionnelles. Par exemple sur son site Internet, où, à la section «Partenaires», le petit unifolié apparaît à côté des couleurs du Québec, de Laval et de la Banque nationale.

«On a aussi un drapeau canadien devant l'immeuble, comme on le voit de la ville et celui du Québec», ajoute Michel Latour, directeur général du Camp spatial Canada, locataire du Cosmodôme, comme le Centre de sciences de l'espace. M. Latour est en poste depuis quelques mois seulement. «C'est vraiment une commandite et pas une subvention: si j'arrête de mettre le nom du Canada, je perds l'argent.

«Je commence à avoir le vertige», commente le professeur Yves Boisvert, directeur du laboratoire d'éthique publique de l'ENAP et de la revue *Éthique publique*. «En deux mois, nous avons eu des informations troublantes concernant des dépenses de 200 à 300 millions. Je ne dis pas qu'il y ait eu corruption, mais je me questionne sur la responsabilité du gouvernement en matière de gestion des fonds publics. Dans les années 90, on a demandé aux citoyens de se serrer la ceinture, on a comprimé les dépenses un peu partout, alors que le gouvernement dépensait des fortunes en visibilité, pour installer des drapeaux. Où sont les priorités gouvernementales? Que pouvait-on se payer avec 200 millions en santé ou en éducation? Ces choix, dans la conjoncture socioéconomique actuelle, posent un sérieux problème d'éthique publique.»

«Pour tenir la route, un message politique doit être relié à un produit, un service»

L'avant-bras canadien de la navette spatiale américaine se retrouvent maintenant sur la fusée Ariane hors service stationnée devant le Cosmodôme, à Laval. On pense inmanquablement au bon mot balistique de Jean Girardoux disant que la propagande, c'est le contraire de l'artillerie: plus elle est lourde, moins elle porte.

«Environ 40 000 postes de la fonction publique fédérale ont été éliminés dans les années 90, rappelle la professeure Gingras. La visibilité de l'appareil fédéral a diminué d'autant. Ottawa tente maintenant de se refaire une visibilité à l'aide de t-shirts, de banderoles et de drapeaux. C'est loufoque et inquiétant. Car c'est une visibilité sans contenu.»

Le fédéral a relancé la machine autopromotionnelle après le référendum d'octobre 1995 et la quasi-victoire souverainiste. Ottawa a mis sur pied le Bureau d'information du Canada (20 millions par année au départ), devenu Communication Canada l'an dernier, et lancé en parallèle l'opération Un million de drapeaux (15 millions). Le contrôle de l'appareil idéologique d'État (comme disaient les althussériens) a ensuite été transféré du ministère du Patrimoine au ministère des Travaux publics alors que ce poste était occupé par Alfonso Galiano, maintenant ambassadeur du «plus meilleur» au Danemark.



Le fédéral a relancé la machine autopromotionnelle après le référendum d'octobre 1995

«Le programme des commandites ne cadre pas avec les réalités sociales, économiques et politiques au Canada», dit un autre universitaire, Robert Bernier, de l'École nationale d'administration publique, auteur d'*Un siècle de propagande*, paru aux PUL l'an dernier. «Nous avons des besoins criants. Pour tenir la route, un message politique doit être relié à un produit, un service. Les messages symboliques ont très peu d'impact. Le programme de commandites n'a pas du tout d'efficacité. L'impact de ces commandites ne semble pas évident. C'est du gaspillage.»

Le service public

Pour tous les spécialistes interrogés hier, le scandale des commandites met surtout en évidence la transformation profonde et récente des rapports entre l'État et la société civile, le public et le privé, le gouvernement et les citoyens. La notion de service public et la question

de l'intégrité gouvernementale reviennent aussi constamment dans les discussions.

«Les enveloppes de commission sont terribles pour placer des drapeaux un peu partout, dit le professeur Boisvert. Groupaction a reçu 1,6 million pour faire la liste des événements que l'on pouvait commanditer. Un étudiant de bac payé 10,50 \$ l'heure aurait produit le même travail en quelques semaines.» Il souligne aussi que la seule part prélevée par cette même firme pour placer les publicités dans l'*Almanach du peuple* (250 000 \$) aurait suffi à payer un fonctionnaire préposé à la distribution de toutes les commandites pendant cinq ans. «Avec la multiplication de ces histoires, on peut se poser des questions sérieuses sur l'intégrité du gouvernement. Le programme de commandites servait-il vraiment la finalité fédéraliste? Le fonds de visibilité n'existait-il pas pour faciliter le financement des amis?»

S'enrichir en dormant

STÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

On peut s'enrichir en dormant, ou presque. Et 24 000 \$ pour quelques coups de téléphone et deux ou trois courriels, c'est beaucoup d'argent.

C'est le montant empoché l'an dernier (en 2001-02) par le Groupe Everest pour quelques démarches entreprises à distance pour confirmer la présence réclamée de drapeaux canadiens au tout nouveau, tout beau centre culturel de Matane.

Communications Canada a fourni 350 000 \$, dont 200 000 \$ en 2001-02, au Complexe culturel Joseph-Rouleau. Les 24 000 \$ versés en commission à l'agent publicitaire correspondent à 12 % de ce montant, selon les normes en vigueur dans le programme fédéral.

L'immeuble de 3,5 millions (dont deux millions fournis par Québec) compte plusieurs composantes, dont la bibliothèque Fonds de solidarité et la salle multimédia Isabelle-Boulay. «C'est très simple, notre stratégie de campagne de financement, c'était de nommer des salles selon des personnalités de la région», explique Louis Poirier, président de la corporation GICUM, gestionnaire du centre inauguré en juin 2001. «On avait offert au gouvernement fédéral de baptiser le bâtiment du nom d'un grand Canadien, [le chanteur d'opéra]

Joseph Rouleau. La proposition a été bien reçue à Ottawa. Le ministre des Travaux publics nous a ensuite avisés par lettre que le Groupe Everest allait nous donner les détails concernant la commande et la visibilité du gouvernement fédéral. La communication se faisait toujours avec le Groupe Everest. Par contre, les chèques venaient de Média I.D.A. Vision.»

M. Poirier et son équipe ont réalisé tout le travail que se sont ensuite appropriés les deux firmes de publicité. Ils ont eu l'idée de la commande. Ils ont trouvé le nom du centre. Ils ont «démarché» auprès du ministère. Ils ont fait installer une plaque commémorative dans le hall de l'édifice. Personne ne s'est jamais pointé à Matane. «Ces 24 000 \$, c'est à peu près le budget annuel de la galerie d'art installée dans le centre culturel, explique M. Poirier, qui refuse par ailleurs de commenter l'affaire. Et avec cette somme, ils montent beaucoup d'expositions.»

Le centre a reçu à l'automne une lettre «pratiquement circulaires» de Travaux publics Canada invitant les commandités à déposer de nouvelles demandes. Il a déposé une requête de 100 000 \$ dans le cadre du programme de commandites de 2002-03. Il s'agissait d'appuyer la biennale *Voix à l'Est*, pilotée par cette galerie d'art. La réponse négative est tombée cette semaine. «Et le Groupe Everest ne nous a jamais contactés là-dessus», dit le président.



Michel David

Le vieux fatigant

Le premier ministre Landry connaît trop bien son ami Yves Michaud pour s'être imaginé que, de guerre lasse, il renoncerait à obtenir réparation du blâme que l'Assemblée nationale a jeté sur lui, le 14 décembre 2000, sans même savoir ce qu'il avait dit.

En février dernier, le conseil national du PQ a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement d'utiliser sa majorité parlementaire pour passer outre aux objections des libéraux et ainsi modifier le règlement de l'Assemblée nationale de manière à ce qu'elle ne puisse dorénavant voter une motion de blâme que dans les cas où on aura porté atteinte aux privilèges ou à l'intégrité de ses membres et que les personnes visées puissent être entendues dans un délai de 48 heures. A ce jour, cette résolution est demeurée lettre morte.

Lors de la réunion hebdomadaire du caucus des députés péquistes, mardi dernier, le député de L'Assomption, Jean-Claude Saint-André, a avisé ses collègues qu'il entendait revenir à la charge en inscrivant au feuillet de l'Assemblée nationale une motion proposant ladite modification.

M. Saint-André avait été le seul membre de l'Assemblée nationale à refuser de voter la motion de blâme à l'endroit de M. Michaud, préférant quitter le Salon bleu. Depuis, il a toujours regretté de ne pas s'y être carrément opposé.

Sa décision de réactiver le dossier n'a pas suscité un grand enthousiasme au sein du caucus, c'est le moins que l'on puisse dire. La plupart des députés péquistes n'ont aucune envie de revenir sur le sujet: ou bien ils sont toujours d'avis que M. Michaud méritait sa réprimande, ou bien le PQ n'a aucun intérêt à rebrasser cette histoire.

On a réussi à gagner un peu de temps en renvoyant l'affaire devant la commission de l'Assemblée nationale qui, en raison d'un opportun problème d'agenda, ne pourra en être saisie avant deux semaines. Le leader de l'opposition, Pierre Paradis, a déjà indiqué que les représentants libéraux au sein de la commission s'opposeraient au projet de modification, de sorte que les députés péquistes vont quand même se retrouver avec cette patate chaude.

Plusieurs seraient certainement très soulagés que la présidente de l'Assemblée nationale, Louise Harel, leur retire cette épine du pied en déclarant irrecevable la motion de M. Saint-André, comme on lui en prête l'intention, sous prétexte que celle-ci va à l'encontre de la tradition voulant que les modifications au règlement nécessitent l'unanimité.

On peut très bien comprendre Mme Harel de vouloir éviter un conflit ouvert avec les libéraux. Elle fait actuellement l'apprentissage d'une fonction qui est beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît, et les fins de régime sont déjà bien assez éprouvantes pour la personne qui doit arbitrer les débats parlementaires. Cette prétendue tradition de l'unanimité n'est cependant appuyée par aucune règle écrite. Elle a d'ailleurs souffert plusieurs exceptions par le passé.

Les libéraux joueraient assurément la grande scène de l'indignation mais, au fond, ils ne demanderaient pas mieux que de rouvrir l'affaire Michaud. Ils ne peuvent évidemment pas souscrire à une modification du règlement, qui reconnaîtrait implicitement que l'Assemblée a eu tort de le condamner aussi précipitamment. Cependant, un débat qui se transformerait inmanquablement en procès du nationalisme «ethnique» du PQ serait certainement le bienvenu.

Même si Mme Harel jugeait recevable la motion de M. Saint-André, rien n'oblige le leader parlementaire du gouvernement, André Boisclair, à la mettre aux voix. Ce ne serait pas la première motion à mourir au feuillet. A quelques semaines de l'ajournement des travaux parlementaires, il est douteux que M. Boisclair prenne le risque de donner aux libéraux une aussi belle occasion de perturber son programme législatif en lançant un débat aussi hasardeux.

Le dernier recours dont disposera M. Michaud sera alors de s'adresser aux tribunaux pour faire annuler la motion de blâme adoptée par l'Assemblée nationale, mais ses chances d'avoir gain de cause paraissent bien minces. Si la Cour du Québec l'a débouté dans sa poursuite pour diffamation contre un professeur de McGill, Marc Angenot, qui lui reprochait ses propos «antisémites», il serait pour le moins étonnant qu'un tribunal condamne l'Assemblée nationale pour les avoir qualifiés d'«inacceptables».

M. Landry devra cependant expliquer aux militants péquistes pourquoi son gouvernement a encore une fois choisi de procrastiner plutôt que de régler la question une fois pour toutes, comme l'y enjoignait le conseil national.

Hier, M. Michaud a expédié à tous les députés péquistes un courriel qui avait des allures de menace: «Toute manœuvre, tergiversation, délai, report, prétexte de conflit d'agenda, sera interprété par les militants et une partie non négligeable de l'opinion publique comme un manquement à la parole donnée.» Un article du *Devoir* faisant état de la «valse-hésitation» à laquelle on se livre actuellement à Québec y était annexé.

La cause de M. Michaud ne trouve pas une grande sympathie dans la population. Il peut cependant compter sur de nombreux appuis au sein du PQ, y compris parmi les jeunes. On peut le trouver vieux jeu, mais au moment où plusieurs se demandent où va leur parti, il apparaît comme un exemple de détermination et de fidélité à son idéal. En le traitant comme un vieux fatigant dont on ne sait plus comment se débarrasser, on leur envoie un très mauvais message.

Au moment de sa démission, Lucien Bouchard avait dit être renversé de voir des membres éminents de l'Intelligentsia québécoise, que personne ne pouvait soupçonner d'intolérance, prendre sa défense. Leur intervention n'était pas un appui à la personne d'Yves Michaud, encore moins aux déclarations qui ont déclenché toute l'affaire, mais à une certaine conception de la vie dans une société démocratique.

mdavid@ledevoir.com

• PERSPECTIVES •

L'état de stress post-traumatique n'est pas l'apanage des militaires

Six pour cent en souffrent mais la maladie est banalisée dans certains corps de métier

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Point besoin d'avoir vécu la guerre en Bosnie ou le génocide au Rwanda pour être victime de l'état de stress post-traumatique (ESPT). Loin d'être l'apanage des militaires, ce mal pernicieux et mal connu, dont les victimes sont hantées par leurs cauchemars passés, touche jusqu'à 6 % de la population, dont plusieurs policiers, pompiers, femmes battues et victimes de hold-up.

Le hic, c'est que la maladie, fort médiatisée quand elle frappe les bataillons de Casques bleus de retour des Balkans, est souvent peu reconnue chez ceux dont le métier consiste à intervenir dans des situations potentiellement violentes ou dangereuses.

Ce fut le cas d'Annie Côté, une jeune ambulancière, qui s'est fait refuser l'accès des prestations par la CSST parce que l'incident qui a provoqué chez elle l'état de stress post-traumatique et qui l'empêche toujours de travailler a été jugé comme faisant partie des risques du métier.

Lété dernier, à la suite d'un appel d'urgence fait par des policiers, l'ambulancière se retrouve en situation de devoir dégager d'un site accidenté puis de transporter un cadavre et des morceaux du cadavre d'une femme en état de putréfaction avancée. Même si, normalement, ce travail échoit à la morgue et non aux ambulanciers.

«J'ai dû la toucher abondamment, et ce fut très pénible. C'était visqueux, et l'odeur insupportable m'a hantée pendant des mois», ra-

conte-t-elle aujourd'hui. Dans les semaines suivantes, la jeune ambulancière est hantée par des cauchemars où l'image de ce cadavre devient envahissante, menaçante. Elle ne dort plus, devient boulimique par moments, irritable, agressive et exaspérée par son travail.

L'irritabilité cède le pas à des symptômes plus graves qui la rendent de moins en moins capable d'accomplir ses tâches. Bégaiement, dyslexie, difficulté de concentration s'ajoutent au tableau et la poussent à abandonner son travail. Huit mois plus tard, une thérapeute décèle finalement chez elle les symptômes typiques d'un état de stress post-traumatique, une maladie officiellement nommée et reconnue depuis 1980.

«Il n'est pas rare de voir des gens qui souffrent de cela depuis quatre ou cinq ans et dont la maladie n'est pas reconnue. Pourtant, au moins 6 % de la population en souffre. Les gens qui vivent cette situation dans le cadre de leur travail banalisent souvent l'impact de l'incident traumatisant qu'ils ont vécu», affirme le D^r Pierre Bleau, directeur de l'unité de crise, d'anxiété et de stress du Centre universitaire de santé McGill.

Malheureusement, certains employeurs associent parfois les problèmes vécus par leurs employés à de l'incompétence, du désintérêt ou de la faiblesse, alors qu'il s'agit bel et bien des symptômes concrets de la maladie, affirme le psychiatre.

Le D^r Bleau compte d'ailleurs dans sa clientèle plusieurs pompiers et policiers qui ont été vic-

times d'incidents traumatisants dans leur travail. Certains ont vu des collègues mourir sous leurs yeux, d'autres ont senti leur vie menacée. Mais l'ESPT touche aussi des femmes battues, des personnes violentées ou agressées dans leur enfance, des victimes de hold-up ou de graves accidents de la route.

Flash-back incontrôlés

L'ESPT se caractérise d'abord par l'apparition de ces fameux flash-backs incontrôlés, où le sujet revoit mentalement l'événement, tant le jour que la nuit, lors de cauchemars. Souvent, les personnes développent des comportements d'évitement et deviennent hypervigilants face à des situations ordinaires. L'anxiété qui couve se traduit par des sursauts, de l'inquiétude, de la colère, de l'irritabilité, voire de l'agressivité et de la colère. «Si les symptômes persistent après un mois et ne sont pas traités, les gens peuvent devenir dysfonctionnels et même avoir des personnalités transformées», affirme le D^r Bleau.

Ces symptômes ont été largement observés chez plusieurs soldats ainsi que chez des victimes civiles de la guerre.

Même à New York, depuis les attentats du 11 septembre, on a remarqué que de nombreux enfants ayant perdu un parent ou ayant vécu de près l'effondrement des tours jumelles ont développé des comportements apparentés au stress post-traumatique.

Ainsi, dans le périmètre immédiat de Ground Zero, on a rapporté chez les écoliers de nombreux comportements agressifs. Certains enfants se cachent sous les

tables et les pupitres à la moindre sirène, d'autres ont tout simplement perdu tout entrain et parlent de suicide ou fomentent des plans de revanche.

Selon le D^r Bleau, il faut que le traumatisme vécu ait mis l'intégrité de l'individu en péril pour déclencher un état grave de stress post-traumatique. «On peut être horrifié par les attentats du 11 septembre ou par des images vues à la télévision, mais si notre vie n'est pas en danger, ça n'entraîne pas un syndrome de stress post-traumatique», affirme ce dernier.

Pour Annie Côté, heureusement, la maladie a pu être diagnostiquée et rapidement traitée grâce à de nouveaux médicaments qui se montrent particulièrement efficaces pour limiter les flash-backs. Selon trois études réalisées auprès de 1200 sujets, les inhibiteurs sélectifs de recaptage de la sérotonine, normalement utilisés pour l'anxiété et la dépression, ont permis de réduire de moitié les symptômes des victimes.

Selon le D^r Bleau, un ESPT non traité peu s'avérer catastrophique puisque 20 % des victimes finissent par envisager le suicide compte tenu de la désorganisation totale qu'entraîne la maladie dans leur vie.

Des images au scanner ont même démontré que l'ESPT entraîne des séquelles au cerveau, dont certains centres deviennent dysfonctionnels. «Plusieurs finissent par perdre leur emploi, perdent leur conjoint, font faillite, et tout prend le bord, dit ce médecin. C'est pour cela qu'il faut agir tôt, pour éviter cet engrenage.»



ARCHIVES LE DEVOIR

«Les musiques consonantes nous apparaissent toujours agréables alors que les musiques aux accents dissonants sont généralement peu appréciées du public»

Malnutrition et diabète font bon ménage

70^e Congrès de l'Acfas

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

De la malnutrition pendant l'enfance, doublée d'un excès de poids à l'âge adulte, accroît significativement le risque de diabète. Normand Boulé, étudiant-chercheur au département des sciences des aliments et de nutrition de l'Université Laval, a fait part de cette observation dans le cadre du congrès de l'ACFAS, observation qu'il a tirée d'une étude menée auprès de Mexicains en collaboration avec Jorge Gonzalez-Barranco, de l'Institut national Salvador Zubiran sur la nutrition.

Une carence alimentaire au cours de la première année de vie d'un enfant peut avoir des conséquences néfastes à long terme, a souligné d'entrée de jeu Normand Boulé. Elle peut entraîner une diminution de la sensibilité à l'insuline, un signe précurseur de l'apparition du diabète.

Or, selon l'étude exposée par le jeune chercheur, la résistance à l'insuline observée chez de nombreux individus ayant subi des carences nutritionnelles durant la petite enfance était significativement plus marquée lorsque ces personnes étaient atteintes d'obésité.

«Pour un même surplus de poids à l'âge adulte, la réduction de la sensibilité à l'insuline était



ARCHIVES LE DEVOIR

Une cour d'école comme tant d'autres au Québec: «Une carence alimentaire au cours de la première année de vie d'un enfant peut avoir des conséquences néfastes à long terme»

plus intense lorsque l'individu avait souffert de malnutrition pendant sa première année de vie», a résumé le scientifique.

Malnutrition aux premiers moments de la vie et obésité à l'âge adulte ne font donc pas bon ménage et amplifieraient le risque d'apparition du diabète de type

II, ou insulinodépendant. Ce constat est particulièrement préoccupant dans le contexte des pays en développement, a souligné Normand Boulé. «Nous assisterons à une épidémie de diabète dans ces pays où se présentent des situations particulièrement à risque», prévient-il. Nombre d'en-

fants qui naissent à la campagne où les conditions de vie sont précaires et où les famines sont fréquentes migrent éventuellement en ville, où ils adopteront un mode de vie plus sédentaire et où les ressources alimentaires sont beaucoup plus abondantes et favorisent la suralimentation.

L'intelligence serait la même à tout âge

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'intelligence serait la même peu importe l'âge, pourrait-on dire, en interprétant les résultats obtenus par Julie Duval, étudiante-chercheuse au Centre de recherche des neurosciences de la cognition de l'UQAM. Celle-ci a en effet observé que «le cerveau de l'enfant et celui de l'adulte organisent les fonctions intellectuelles de façon remarquablement semblable».

Il y a une croyance très répandue en neuropsychologie selon la-

quelle les enfants bénéficient d'une plus grande plasticité cérébrale que les adultes et qu'ils récupèrent mieux à la suite d'une lésion cérébrale, a rappelé la jeune scientifique.

Les enfants auxquels on a enlevé presque la moitié du cerveau arrivent par exemple à préserver leurs habiletés langagières. Mais est-ce identique pour toutes les autres fonctions cérébrales et notamment pour l'intelligence?

Julie Duval a tenté de répondre à cette dernière question en évaluant le quotient intellectuel de

personnes auxquelles on avait excisé une portion du lobe temporal du cerveau afin de traiter une épilepsie récalcitrante, résistant à la médication.

Bien qu'elle ait mesuré des différences dans les valeurs du QI selon l'âge auquel la chirurgie était pratiquée, la jeune chercheuse s'est aperçue que ces variations étaient en réalité attribuables à la durée de la maladie, c'est-à-dire au temps écoulé depuis l'apparition de la maladie jusqu'au moment de l'intervention chirurgicale.

«Nos résultats nous laissent croire qu'il n'y aurait aucune différence dans la structure cérébrale de l'intelligence et de son organisation entre les enfants et les adultes», affirme Julie Duval. Le cerveau de l'enfant semble réagir de la même façon que le cerveau adulte sur le plan intellectuel à la suite d'une lésion cérébrale du lobe temporal. Il ne déploierait pas l'intelligence de façon plus plastique.»

Cette grande plasticité du tissu cérébral présente chez les jeunes enfants ne semble donc pas jouer sur l'intelligence.

Notre préférence pour les musiques consonantes serait innée

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Notre prédilection pour les mélodies consonantes qui envahissent les ondes de nos radios serait probablement innée et ne découlerait pas de l'apprentissage ou de l'exposition à ces musiques couramment entendues en Occident, selon une première étude effectuée par Mathieu Roy, étudiant-chercheur au laboratoire de la neuropsychologie Isabelle Peretz, de l'Université de Montréal.

«Les musiques consonantes nous apparaissent toujours agréables alors que les musiques aux accents dissonants sont généralement peu appréciées du public», fait remarquer le jeune scientifique, qui a voulu vérifier si l'apprentissage pouvait expliquer cette préférence.

Il a ainsi comparé les réponses émotionnelles de musiciens et de profanes pendant l'écoute de pièces consonantes et dissonantes.

«On a pensé que si l'apprentissage avait un rôle à jouer, le ressenti émotionnel serait différent chez les musiciens étant donné qu'au cours de leur formation, ils ont été exposés autant à la musique classique qu'à la musique contemporaine, qui est truffée d'accords dissonants», explique-t-il.

Impressions verbales

L'étudiant-chercheur a donc évalué les émotions suscitées par différentes catégories de musique d'une part en enregistrant les impressions verbales émises par les sujets et d'autre part en mesurant la sueur excrétée à la surface de leur peau durant la diffusion des

pièces musicales. «Les grandes émotions provoquent la sécrétion de sueur. Il s'agit d'une réaction physiologique qui n'est pas contrôlée volontairement», précise Mathieu Roy.

Dans leurs réponses verbales, les non-musiciens se sont nettement distingués des experts. «Ces derniers se sont montrés beaucoup plus tolérants à la dissonance, affirmant même la trouver agréable», souligne le psychologue.

Par contre, musiciens et profanes ont manifesté exactement les mêmes réactions physiologiques spontanées lorsqu'on les exposait à des musiques dissonantes.

«Ces résultats nous laissent croire qu'à ce niveau [viscéral] du traitement émotionnel, il n'y a pas d'effets de l'apprentissage», commente le jeune scientifique. Celui-ci a toutefois une influence sur l'interprétation subjective, qui est sous le contrôle conscient.»

Hypothèse

L'expérience suggère somme toute que l'apprentissage de la musique n'a pas beaucoup d'impact sur notre préférence pour les musiques consonantes, avance prudemment le jeune chercheur.

Une hypothèse par ailleurs soutenue par une recherche menée aux États-Unis auprès de nourrissons âgés de quatre mois et qui, malgré leur très jeune âge, préféraient déjà une préférence marquée pour la consonance.

«L'étude démontre que cette préférence est innée, à moins qu'elle n'ait été acquise extrêmement rapidement», ajoute Mathieu Roy. Le débat inné-acquis demeure donc entier.

LE DEVOIR .com

Nouveau dès le 22 mai
UN ESPACE DE DISCUSSION CONVIVAL..

S'ABONNER | Une histoire | Publicité | Offres & avis | Qui sommes-nous ? | Nous joindre

Manchettes

Dossier

Agora

Arts & plaisirs

Je ne cherche pas, je trouve (Picasso)

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

COURS DE LANGUES
 • ANGLAIS • FRANÇAIS
 • ESPAGNOL • ITALIEN
 TESTS DE NIVEAUX :
 TOUS LES MERCREDIS DE MIDI À 18 H
 Centre-ville ☎ 849-8393 poste 709 ou 719
 Hochelaga-Maisonneuve ☎ 255-4651

PERSPECTIVES

Une Caisse indépendante

Jean-Claude Scraire met un terme à une carrière de 21 ans, dont huit exercés dans les plus hautes fonctions à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Un « bilan présidentiel » qui, à quelque deux exceptions près, se veut solide, concrétisé par le triple A de Standard & Poor's. Il veut quitter sur une réflexion, qu'il souhaite publique, autour d'une plus grande indépendance du président de l'institution face au pouvoir politique. Visiblement, M. Scraire n'a pu obtenir les arrangements de départ qu'il souhaitait.

Cela fait plus d'un an maintenant que les intentions de départ de Jean-Claude Scraire sont connues. Le président du conseil et directeur général du plus important gestionnaire de fonds au Canada négociait déjà les conditions de l'abandon de son poste trois ans avant le terme de son mandat de dix ans. Certains affirmaient que M. Scraire souhaitait diriger l'expansion internationale de l'institution au même salaire. D'autres parlaient plutôt d'un désir d'une révision à la hausse de ses avantages de retraite. Respecté de Bernard Landry mais mal aimé de certains hauts fonctionnaires de Québec, M. Scraire n'aura finalement pas eu droit à ce débat sur la rémunération des grands commis de l'État. Qu'à cela ne tienne, le tout est transformé en une réflexion publique sur l'indépendance de la Caisse face au pouvoir politique.

En annonçant son départ prochain, Jean-Claude Scraire a haussé d'un cran cette réflexion. La séparation des pouvoirs entre le président du conseil et le président est un fait désormais accepté et reconnu, tant dans le secteur public que dans le privé. La ministre des Finances, Pauline Marois, indiquait, hier, qu'elle avait déjà annoncé souhaiter revoir les règles de gouvernance, qu'elle en avait discuté avec M. Scraire, et qu'elle travaillait déjà sur une révision.

Mais voilà, celui qui cumule la double fonction de président du conseil et de directeur général à la Caisse veut que le gouvernement aille plus loin, en suggérant que le président soit nommé par le conseil d'administration de la Caisse, par une majorité d'administrateurs indépendants. Pauline Marois n'a pas nécessairement apprécié. « Ca reste que c'est le gouvernement qui va décider », a-t-elle précisé.

Mme Marois a cependant reconnu que « cette grande institution doit bénéficier d'une gouvernance adaptée à son importance, à son statut de fiduciaire des épargnes des Québécois et aux défis des prochaines années ».

Une revanche de M. Scraire? Ce n'est pas une théorie que l'on peut étayer, a soutenu Mme Marois. Pourtant, une telle sortie publique n'aurait pas eu lieu s'il avait obtenu satisfaction dans la négociation des conditions relatives à son départ. Mais maintenant qu'il démissionne, il se veut plus libre de mener un tel combat. Un combat qui tient à cœur à celui dont les fonctions l'amenaient à parer aux ingérences politiques susceptibles de se présenter. À celui qui a toujours absorbé les chocs et évité que l'influence politique ne vienne entraver le travail des gestionnaires et des présidents des filiales de la Caisse. C'est, d'ailleurs, l'exercice — efficace, dit-on, — de ce rôle tampon qui est venu alimenter cette inimitié à son endroit chez certains hauts fonctionnaires influents de Québec.

M. Scraire souhaite donc compléter sa présidence de huit ans en favorisant l'émergence d'une structure qui viendra ajouter du réel à l'apparence d'indépendance de la gestion et des décisions courantes de la Caisse face au pouvoir politique. Une présidence sous laquelle l'actif de l'institution est passé de 44 à 140 milliards, grossi par un rendement annuel de 10,7 % en sept ans. Un travail qualifié de « remarquable » par Mme Marois, sur lequel planent deux nuages sombres: l'implication de la Caisse dans Montréal Mode et dans l'acquisition de Vidéotron par Quebecor — d'autres ajouteront à cette courte liste la vente de Provigo à Loblaw's.

Un bilan qui s'est terminé par le rendement négatif de 5 % inscrit en 2001. Une déconvenue qui comprend une radiation de deux milliards de la valeur des placements privés de la Caisse — dont plus de un milliard lié à l'acquisition de Vidéotron par Quebecor — mais qui se veut tout de même plus faible que la contre-performance des indices de référence.

Une déconvenue qui n'a pas empêché l'institution de recevoir la plus forte cote de solvabilité, soit AAA, émise par l'agence d'évaluation américaine Standard & Poor's au terme d'une analyse pour le moins élogieuse.

SNC-Lavalin reprend une division du géant Enron

L'effectif total de SNC-Lavalin passe de moins de 10 000 à plus de 14 000 employés

MARIO SIMARD
 PRESSE CANADIENNE

Le groupe SNC-Lavalin reprend une division d'Enron spécialisée dans les centrales thermiques, ajoutant ainsi plus de 5000 employés à son effectif qui va gonfler de plus de 50 pour cent.

Le groupe d'ingénierie montréalais a fait savoir hier que sa filiale SNC-Lavalin Constructors, créée il y a quelques mois à peine, obtient des contrats d'une valeur totale de 900 millions \$US (près de 1,4 milliard \$CAN) pour compléter la construction de huit centrales thermiques au gaz naturel aux États-Unis. Les travaux pour ces centrales avaient été entrepris par National Energy Production Corporation (NEPCO), une filiale du géant Enron dont la faillite en décembre dernier et le scandale financier entourant ses pratiques comptables ont ébranlé toute l'industrie nord-américaine de l'énergie.

SNC-Lavalin Constructors, qui ne comptait qu'une « poignée » d'employés, selon la porte-parole Gillian MacCormack, reprend ainsi les 5100 employés de NEPCO ainsi que son équipe de direction. D'un seul coup, l'effectif total de SNC-Lavalin passe de moins de 10 000 à plus de 14 000 employés.

SNC-Lavalin Constructors sera d'ailleurs dirigée par l'ex-président de NEPCO, John Gillis, depuis la ville de Bothell, dans l'état de Washington, où NEPCO et SNC-Lavalin Constructors ont toutes deux leurs bureaux. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si SNC-Lavalin avait choisi d'établir sa nouvelle filiale dans la même ville que NEPCO.

« NEPCO était très connue aux États-Unis et elle jouissait d'une excellente réputation », a dit Mme MacCormack. « Nous avons choisi cette ville parce que c'était l'endroit où il fallait être, dans l'espoir d'obtenir des contrats de la part de NEPCO ».

La porte-parole n'était toutefois pas en mesure de dire si la création de SNC-Lavalin Constructors était antérieure à la faillite d'Enron.

Déréglementation des marchés

Les 5100 employés de NEPCO qui passent chez SNC-Lavalin sont tous aux États-Unis. Ils apportent au groupe montréalais une expertise dans les projets de centrales thermiques, dans un contexte de déréglementation des marchés de l'électricité en Amérique du Nord qui est favorable à la construction de telles centrales.

« Il y aura bientôt de nombreuses occasions qui se présenteront pour la construction de centrales au gaz naturel », a dit Mme MacCormack. « Au Canada, il y aura des possibilités au Québec, en Ontario et en Alberta, alors qu'aux États-Unis, nous envisageons plusieurs projets avec des clients actuels. Nous croyons aussi que l'Asie, l'Afrique et le Proche-Orient offriront de belles occasions ».

Les activités de NEPCO étaient jusqu'ici concentrées presque exclusivement aux États-Unis, même si l'entreprise a réalisé quelques projets internationaux. Au total, NEPCO a pris part à plus de 80 projets de centrales.

« L'expérience et les connaissances de l'équipe de NEPCO, combinées à l'expertise actuelle de SNC-Lavalin dans le domaine de l'énergie thermique ainsi qu'à son vaste réseau international, nous positionnent maintenant comme chef de file dans le secteur de l'énergie thermique, tant en Amérique du Nord qu'à l'échelle mondiale », a déclaré dans un communiqué le président et chef de la direction du groupe SNC-Lavalin, Jacques Lamarre.

L'action de SNC-Lavalin à la Bourse de Toronto a gagné 40 ¢ pour clôturer à 33,35 \$.

Secteur du multimédia

L'aide du gouvernement reste parfois virtuelle

VALÉRIE DUFOUR
 LE DEVOIR

Les dirigeants de Conceptis Technologies ont de quoi pavoiser après six ans d'activités. Leur entreprise multimédia compte 103 employés (dont 90 à Montréal), exporte 90 % de ses produits et affiche un chiffre d'affaires de 11 millions de dollars. Et tout cela, Roger Simard et Éric Beaudoin ne le doivent qu'à eux seuls. C'est d'ailleurs un peu le problème...

Conceptis Technologies est une compagnie multimédia qui jouit d'une réputation fort enviable dans le milieu. L'entreprise est née en 1996 et se spécialise dans la création de sites Internet dans le domaine de la santé. Si elle utilise la technologie, sa matière première reste la création de contenus originaux.

Comme bien des entrepreneurs, MM. Simard et Beaudoin se sont lancés en affaires avec fougue, enthousiasme et un brin de naïveté. « Pendant 18 mois, nous avons travaillé sans nous payer pour créer une certaine valeur et concrétiser notre idée », raconte Roger Simard. Ils ont ensuite négocié leur première marge de crédit en mettant en garantie leurs maisons. Cet argent a servi à embaucher les premiers employés.

Recherche de financement

Puis, tout s'est emboîté. Ils ont obtenu des contrats auprès des compagnies pharmaceutiques et leur chiffre d'affaires a gonflé jusqu'à 1,2 million la troisième année. Et ils ont la tête remplie de projets, dont celui d'élaborer un grand site Internet de médecine sur lequel il serait possible d'assister à des conférences médicales. Ils décident d'aller à la pêche au financement.

Ils s'imaginent que la quête sera somme toute assez facile. D'autant plus qu'en 1999, Conceptis est la première entreprise québécoise à remporter deux Milia à Cannes, l'équivalent des Oscars du multimédia. La même année, elle remporte un prix Octas au Québec pour un site dédié à la médecine d'urgence.

« On est devenu la coqueluche de l'heure », souligne Roger Simard. Des journaux nous ont consacré des articles. On a reçu des lettres de félicitations de Bernard Landry, de David Cliche, de la Ville de Montréal. Le gouvernement a même utilisé le nom de notre compagnie en France pour vanter les mérites de son programme d'aide au multimédia au Québec. [...] On s'est dit que ça allait nous aider à confirmer notre statut au Québec et as-



SOURCE CONCEPTIS TECHNOLOGIES

La réussite de Conceptis Technologies, Roger Simard et Éric Beaudoin ne la doivent qu'à eux seuls.

surer notre financement.» Aujourd'hui, les entrepreneurs se trouvent bien naïfs d'avoir pensé de la sorte.

Pour assurer leur croissance, ils ont d'abord rencontré des entreprises offrant du capital de risque, comme Investissements Desjardins. « On nous a dit qu'on était déjà rendus trop loin », se rappelle Roger Simard. « C'est un peu ironique puisqu'en 1996, notre problème dans nos démarches financières était que nous n'étions pas assez connus », ajoute Éric Beaudoin.

Les réponses négatives se sont multipliées, même du côté des partenariats. Bell Canada leur a répondu d'un non poli, arguant que leurs projets étaient trop spécialisés. Même réponse chez Vidéotron. Les entrepreneurs ont alors créé un conseil d'administration formé de gens des milieux médical, journalistique et biotechnologique pour les aider à aller chercher du capital, principalement aux États-Unis.

« Nous avons obtenu assez de financement pour lancer notre premier grand portail en cardiologie », précise M. Simard. Aujourd'hui encore, il y a presque 56 000 inscrits au site et celui-ci génère suffisamment de revenus pour être profitable.

Les programmes gouvernementaux

Mais en 2000, la bulle des compagnies de technologie de l'infor-

mation commence à se dégonfler et les investisseurs sont plus friileux. « Et nous étions comme toutes les entreprises qui démarrent. Nous étions un peu ignorants des programmes gouvernementaux pour aller chercher du financement chez nous », explique Éric Beaudoin.

Conceptis Technologies est alors approchée par une firme de consultants. « En échange d'actions de l'entreprise et de sièges au conseil d'administration, on nous propose de nous ouvrir les portes du financement gouvernemental au Québec », indique Roger Simard. On nous dit que sans leur aide nous n'obtiendrons rien. À l'époque, ce n'était pas clair si ce qu'ils nous disaient était une prophétie ou une menace, mais nous avons refusé.

Fortes de leurs nombreuses récompenses, les deux associés se disent alors qu'ils peuvent faire leur représentation eux-mêmes. Ils sont d'ailleurs invités à une foule d'événements, allant de la remise de plaques honorifiques à des missions commerciales. « Voyant que des ministres importants s'intéressaient à nous, nous nous sommes adressés à eux directement », reprend M. Simard. Ces gens-là nous ont tous renvoyés plus bas dans la chaîne.

Pourquoi alors ne pas avoir déposé à la Cité du multimédia pour

Chas Johnson
 & Fils Inc.

Venez admirer notre collection
Printemps / Été,
 des marques de qualité :

Baumler
 Haspel
 Hörst
 Keithmoor
 Klaus Boehler
 Rainforest
 Tilley
 Viyella

1184 PLACE PHILLIPS,
 MONTRÉAL, QUÉ. H3B 3C8
 TÉL.: 878-1931

VOIR PAGE B 9: MULTIMÉDIA

Le printemps est arrivé. C'est le temps de planter des SOUS !

Avec le « petit cochon » de Placements Québec, on récolte toujours :

La sécurité :
 Capital garanti sans limites par le gouvernement du Québec.

La rentabilité :
 taux annuel garanti d'année en année.

La liberté :
 épargnables en tout temps sans pénalité.

Placement minimum de 100 \$ seulement

Taux de la première année 1,35 %

Boni de 1 % la première année pour les nouveaux fonds BEER

Les Obligations d'épargne

Placements Québec

On prépare l'avenir
 www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis jusqu'au 1^{er} juin, de 10 h à 16 h.

Appelez-nous !
 1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.



• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



Commission
scolaire de
la Capitale

Afin de constituer une équipe de six personnes pour assurer des services d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire auprès des 15 000 élèves du primaire répartis dans 46 écoles, la Commission scolaire de la Capitale est présentement à la recherche de personnes qualifiées pour occuper les postes disponibles dès l'année scolaire 2002-2003.

CONCOURS SRH-01-02-95

ANIMATRICES OU ANIMATEURS DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

NATURE DU TRAVAIL

Les emplois d'animatrices ou d'animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire comportent plus spécifiquement l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités à caractère communautaire, humanitaire, spirituel et religieux visant à favoriser, chez les élèves, le développement d'une vie spirituelle autonome et responsable et leur contribution à l'édification d'une société harmonieuse et solidaire dans le respect des droits et libertés de conscience et de religion.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié comportant des cours dans les domaines suivants :

- spirituel ou religieux
- social

dont notamment des cours sur les grandes religions, les croyances ou les courants de pensée séculière, le rôle de la religion dans la vie des individus et des sociétés, les pratiques sociales et les enjeux sociaux contemporains, les techniques d'animation, la psychopédagogie de l'enfance et de l'adolescence, la relation d'aide et l'éthique de l'intervention, ainsi que des séminaires d'intégration personnelle et professionnelle et des stages d'observation et d'animation.

• Posséder des expériences variées, pertinentes et intégrées dans le domaine de l'animation d'activités à caractère spirituel ou religieux et à caractère communautaire.

• Posséder une bonne connaissance des réalités du monde scolaire du primaire.

• Avoir de l'écoute, de la créativité, le sens de l'organisation et être doué pour la communication interpersonnelle.

RÉMUNÉRATION : Variant entre 33 266 \$ et 61 250 \$.

OFFRE DE SERVICES

Toute personne dépose sa candidature par écrit, en fournissant un curriculum vitae accompagné de ses diplômes. Les candidatures devront être reçues au plus tard le mercredi 22 mai 2002 avant 16 h 30 à l'adresse suivante :

Services des ressources humaines
Commission scolaire de la Capitale
1900, Place Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5

Télécopieur : (418) 686-4045 Courriel : srh@cscapitale.qc.ca
Seules les personnes retenues suite à une présélection seront contactées.



Fondée en 1963, la Cinéma 7 québécoise est un lieu de conservation et de diffusion moderne qui a le mandat de conserver, documenter et mettre en valeur le patrimoine cinématographique et télévisuel national et international.

Sous l'autorité du Conseil d'administration le ou la directeur (trice) général (e) propose des orientations stratégiques, gère l'ensemble des activités et agit comme porte-parole de l'organisme.

Il ou elle maintient le leadership de l'organisme en matière de conservation et d'acquisition, de diffusion et de commercialisation, assure son positionnement dans le milieu culturel québécois et accroît son rayonnement tant au niveau national qu'international.

Il ou elle élabore un plan de développement stratégique et met en place les structures et modes d'organisation du travail.

Il ou elle supervise les campagnes de financement et développe des partenariats à long terme avec le milieu de la culture, le milieu des affaires, les commanditaires privés et autres partenaires potentiels de l'organisme.

Il ou elle développe et diversifie les relations avec les instances gouvernementales et toutes autres sources de soutien à l'action de l'organisme.

Il ou elle dirige le travail du personnel et supervise la gestion du budget.

Reconnu (e) pour son leadership, le ou la candidat(e) possède une formation universitaire appropriée, une expérience de gestion dans le domaine culturel et une connaissance approfondie du cinéma et/ou de la télévision.

Veillez faire parvenir votre candidature avant le 3 juin 2002 à
Marie F. Caron, Michel Pauzé et Associés,
1470, rue Peel, Tour A, bureau 1000,
Montréal (Québec) H3A 1T1
Télécopieur : (514) 845-8687
Courriel : caronm@michelpauze.com



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC], un organisme intergouvernemental pancanadien situé au centre-ville de Toronto, est à la recherche de candidates et candidats pour le poste suivant :

COORDONNATRICE / COORDONNATEUR BILINGUE PROGRAMME D'INDICATEURS DU RENDEMENT SCOLAIRE (PIRS)

Poste à temps plein sous contrat pluriannuel avec possibilité de renouvellement

Échelle salariale actuelle : de 76 762 \$ à 85 700 \$ + prestations sociales intégrales + prestations de retraite

Le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) est un programme cyclique d'évaluations pancanadiennes de la performance des élèves en mathématiques, en lecture et écriture, et en science. La coordonnatrice ou le coordonnateur est responsable de la gestion du programme. Le site www.cmec.ca/saip donne plus d'information sur le PIRS.

NOUS OFFRONS :

- un salaire concurrentiel;
- un milieu de travail agréable et stimulant; et
- des possibilités de perfectionnement professionnel.

COMPÉTENCES EXIGÉES :

- maîtrise de l'anglais et du français (à l'oral et à l'écrit);
- excellentes compétences en gestion de projets;
- capacités de réseautage et de négociation développées;
- aptitudes à diriger une petite équipe;
- qualités interpersonnelles affirmées;
- sens aigu des processus décisionnels ainsi que de la résolution de problèmes;
- compréhension et sensibilité aux relations intergouvernementales;
- connaissances informatiques.

LA PRÉFÉRENCE SERA DONNÉE AUX CANDIDATES ET CANDIDATS AYANT UNE OU PLUSIEURS DES QUALIFICATIONS SUIVANTES :

- expérience en enseignement;
- expérience en administration scolaire au niveau secondaire;
- connaissance générale des pratiques liées aux évaluations scolaires.

Veillez envoyer votre lettre et curriculum vitae à l'adresse ci-dessous.

Date limite : le 30 juin 2002.

Directeur adjoint, Administration et Communications
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]
95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto ON M4V 1N6
Télé. : (416) 962-2800
Courriel : c.bailey@cmec.ca
Site Web : www.cmec.ca

Nous vous remercions de votre intérêt pour le poste. Seules les personnes choisies à une entrevue seront contactées. Le CMEC souscrit au principe d'équité en matière d'emploi.



déjà plus loin

L'Université de Sherbrooke se distingue par l'importance qu'elle accorde à la formation pratique et à l'innovation dans la recherche. Située au cœur des Cantons-de-l'Est, elle offre une qualité de vie exceptionnelle aux quelque 5000 membres de son personnel et à plus de 30 000 étudiantes et étudiants.

PROFESSEURES OU PROFESSEURS (3 POSTES) EN FINANCE INTERNATIONALE, EN VALEURS MOBILIÈRES, EN GESTION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler des postes réguliers, à temps complet, de professeures ou de professeurs au Département de finance de la Faculté d'administration.

Fonction

Enseignement aux trois cycles universitaires. Recherche. Encadrement d'étudiants et d'étudiantes, participation à la vie universitaire et services à la collectivité.

(ou un autre titre professionnel pertinent dans le cas du poste en gestion financière des entreprises) ou un engagement à l'obtenir constituera un avantage indéniable lors de l'évaluation des candidatures.

Exigences

Doctorat ou être sur le point de l'obtenir et spécialisation dans le domaine spécifié. Les candidatures de personnes ne rencontrant pas ces exigences pourront être considérées en autant que le candidat ou la candidate puisse démontrer un intérêt prononcé pour la pédagogie et la recherche universitaire manifesté par une expérience et des réalisations pertinentes. Le titre de CFA

Finance internationale (1 poste)
Offre d'emploi n° 02-6-23

Gestion financière des entreprises (1 poste)
Offre d'emploi n° 02-6-24

Valeurs mobilières (1 poste)
Offre d'emploi n° 02-6-25

Réception des candidatures

Prière de faire parvenir un curriculum vitae et deux lettres de recommandation en provenance directement des signataires, en indiquant le poste sollicité, avant 16 h, le 7 juin 2002 à l'adresse suivante :

Monsieur le Doyen
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Courriel : rnoel@adm.usherb.ca

PROFESSEURE OU PROFESSEUR EN PSYCHOLOGIE

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler un poste régulier, à temps complet, de professeure ou de professeur pour le Département de psychologie de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Fonction

Enseignement aux 3 cycles d'études universitaires. Supervision des stages et des internats dans le domaine de la psychologie du travail et de la psychologie organisationnelle. Recherche dans le domaine d'intervention indiquée. Encadrement d'étudiants et d'étudiantes. Participation à la gestion du département et à la vie universitaire. Service à la collectivité.

des projets associés à l'intervention organisationnelle : transformation organisationnelle, changement de culture organisationnelle, implantation de changements technologiques, implantation d'équipes de travail, gestion de la formation et de la diversité, etc. Travaux de recherche et publications associés à ce type d'intervention. Maîtrise de modèles théoriques pertinents à la pratique de la psychologie des relations humaines. Être admissible à l'Ordre des psychologues du Québec. Une expérience en formation professionnelle ou en enseignement pourra être considérée comme un atout.

Exigences

Doctorat en psychologie ou dans une autre discipline pertinente des sciences humaines. Expérience pertinente et significative d'au moins cinq ans dans

Réception des candidatures

Faire parvenir un curriculum vitae et deux lettres de recommandation en provenance directement des signataires, avant 16 heures, le vendredi 7 juin 2002 à l'adresse suivante :

Monsieur le Doyen
Faculté des lettres et sciences humaines
Offre d'emploi n° 02-6-22
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Courriel : decanattfsh@courrier.usherb.ca

PROFESSEURE OU PROFESSEUR EN PHILOSOPHIE (ÉPISTÉMOLOGIE)

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler un poste régulier, à temps complet, de professeure ou de professeur à la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie.

Fonction

Enseignement aux trois cycles d'études universitaires. Recherches s'arrimant aux axes privilégiés de la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie, plus particulièrement à celui de l'épistémologie. Encadrement d'étudiantes et d'étudiants. Supervision de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat. Participation à la vie universitaire. Service à la collectivité.

lytique, philosophie des sciences, philosophie du langage, philosophie de l'esprit. Un intérêt pour la philosophie allemande ou la philosophie moderne constituerait un atout. Publications scientifiques pertinentes.

Date prévue d'entrée en fonction
le 1^{er} janvier 2003

Réception des candidatures
Faire parvenir un curriculum vitae et deux lettres de recommandation en provenance directement des signataires avant 16 h, le 7 juin 2002 à l'adresse suivante :

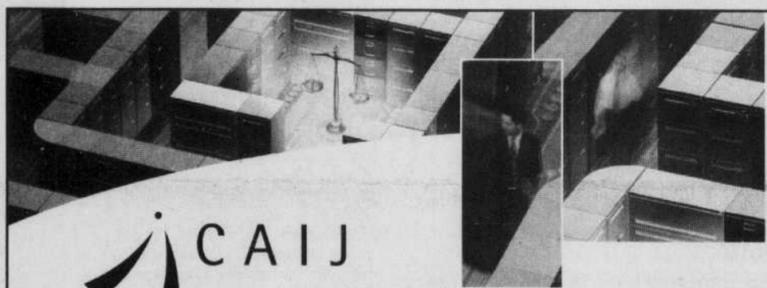
Monsieur le Doyen
Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie
Offre d'emploi n° 02-6-26
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Courriel : ltremble@courrier.usherb.ca
Site web : www.usherbrooke.ca/latep

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université respecte le principe de l'égalité en emploi pour les femmes.

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

www.usherbrooke.ca/srh



CAIJ

Le CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE désire accueillir un technicien ou une technicienne en documentation et information juridique pour sa bibliothèque située au Palais de justice de Hull

Le CAIJ compte parmi les plus importantes ressources privées en Amérique du Nord dans le domaine de l'information et de la documentation juridique. Nouvellement créé, ce réseau en pleine évolution s'inscrit comme une solution aux besoins contemporains des avocats et avocates du Québec en matière d'accès à l'information juridique. Participer au développement du service de recherche de ce réseau de bibliothèques de droit vous semble un défi stimulant ? **Joignez-vous à une équipe dynamique !**

Dans le cadre de vos fonctions, vous aurez à effectuer principalement les tâches suivantes, liées à l'organisation et l'exploitation des ressources informationnelles du CAIJ :

- Accueillir la clientèle, l'informer et l'orienter dans ses activités de recherche d'information
- Recevoir et traiter les demandes
- Effectuer des recherches de base (index, bases de données et cédéroms)
- Compiler les résultats de recherche
- Collaborer à la rédaction d'outils de recherche et de guides d'utilisation
- Participer à l'élaboration de programmes de formation à l'intention de la clientèle

Le CAIJ mise sur la compétence et l'engagement de son équipe de même que sur l'utilisation des technologies de l'information pour répondre aux exigences de sa clientèle, pour qui l'information est au cœur de la pratique. Si votre profil correspond à nos critères de sélection, faites équipe avec nous !

- Vous détenez un diplôme de fin d'études collégiales (D.E.C.) en technique de la documentation ou en technique juridique
- Vous possédez deux ans d'expérience dans un poste similaire
- Vous avez une bonne connaissance de l'anglais
- Vous aimez travailler en équipe
- Vous êtes à l'aise dans un environnement informatisé

Les employés du CAIJ bénéficient d'un programme d'avantages sociaux et le salaire annuel des techniciens en documentation et information juridique est établi sur une base de 35 heures/semaine, selon la politique salariale du CAIJ.

Vous trouvez au CAIJ des défis à la hauteur de votre compétence

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant 16 h le 24 mai 2002 à l'attention de M^{me} Natasha McDonald, directrice des services administratifs, CAIJ - Centre d'accès à l'information juridique, 1, rue Notre-Dame Est - Bureau 17.50, Montréal (Québec) H2Y 1B6, ou par télécopieur au (514) 866-8852, en mentionnant le numéro du concours : 2002-2003-03 TECHNICIEN EN DOCUMENTATION ET INFORMATION JURIDIQUE - HULL

Toutes les offres de service seront traitées de façon confidentielle. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Carrières
& professions

RENSEIGNEMENTS :

Christiane LEGAULT :

514.985.3316

clegault@ledevoir.com

ÉCONOMIE

Caisse de dépôt et placement

Le départ de Jean-Claude Scraire était écrit dans le ciel

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

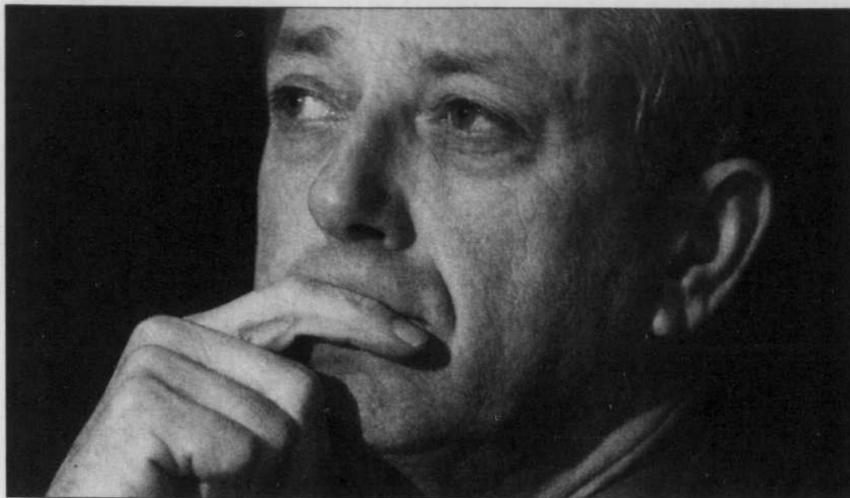
Le départ de Jean-Claude Scraire à la tête de la Caisse de dépôt et placement (CDP) était écrit dans le ciel tout comme sa proposition de scinder en deux le poste qu'il occupe présentement.

C'est du moins l'opinion de diverses sources interrogées hier après-midi par *Le Devoir*. Plus tôt dans la journée, Jean-Claude Scraire, qui dirigeait la CDP depuis huit ans, a demandé au conseil d'administration et au gouvernement québécois d'entreprendre un processus de recrutement en vue de son remplacement.

Dans sa lettre présentée aux membres du conseil d'administration, M. Scraire recommande, entre autres, de séparer sa fonction en deux afin qu'une personne agisse comme président du conseil et qu'une autre agisse comme président-directeur général de la CDP. «Cela fait longtemps que la chose est discutée», confirme une source du milieu. Comme la tâche est devenue plus lourde avec le temps, cette personne croit qu'il serait sage de répartir les responsabilités.

Le document déposé par Jean-Claude Scraire, qui s'intitule *Moderniser pour bâtir plus fort*, suggère également que le processus de nomination du président et des membres du conseil d'administration soit moins soumis au jeu politique. Notre source émet cependant des doutes, ne croyant pas que la couleur politique du président ait eu des conséquences néfastes sur la gestion de la CDP. «Ce n'est pas important que le poste soit un poste politique. L'important, c'est la gestion de la boîte», souligne-t-on.

Toujours selon cette personne, la nomination d'un nouveau prési-



CHRISTINNE MUSCHI LE DEVOIR

Jean-Claude Scraire dirigeait la Caisse de dépôt et placement depuis huit ans.

dent pourrait être l'occasion de rééquilibrer les investissements de la Caisse. Plusieurs reprochent en effet à l'organisation d'avoir une gestion trop conservatrice pour certains titres et trop risquée dans d'autres cas, notamment pour s'être lancée tête première dans les titres technologiques.

On ajoute aussi que la CDP devrait se concentrer sur la province. «La Caisse a un rôle important dans l'économie québécoise et devrait augmenter ses investissements dans les entreprises québécoises.»

De son côté, le président de la FTQ, Henri Massé, s'est montré surpris du départ de M. Scraire. M. Massé est membre du conseil d'administration de la CDP, mais il n'a pu assister à la réunion spéciale d'hier, ayant d'autres engagements en Abitibi-Témiscamingue.

«Je suis peiné et ce n'est pas parce que c'est un de mes chums. Il a été le meilleur président de la Caisse. C'est un gars très compétent.»

Il dresse un bilan des plus positifs des huit années de M. Scraire à la présidence. «La Caisse a prospéré et s'est diversifiée. Je n'endosse pas toutes les orientations prises, mais — et je le sais parce que c'est aussi le cas à la FTQ — on ne fait pas toujours l'unanimité.»

Henri Massé s'était prononcé récemment pour que le salaire du président de la CDP soit relevé. «Je me suis entretenu avec Jean-Claude cet après-midi [hier] et il m'a assuré — et je le crois — que son départ n'avait rien à voir avec sa rémunération. Il a d'autres défis à relever et il voulait proposer des changements avant la fin de son mandat.»

À ce sujet, M. Massé préfère at-

tendre avant de se prononcer sur la teneur des recommandations. «Je peux dire que je ne suis pas d'accord avec l'ensemble des recommandations. Il est clair par exemple qu'il est important que la Caisse, avec ses 125 milliards d'actifs, ait un processus de nomination transparent et le plus dépolitisé possible.»

Les rumeurs circulent dans le milieu financier pour identifier les prétendants au poste de M. Scraire. Le nom de Claude Blanchet, actuellement à la tête de la Société générale de financement (SGF), est cependant écarté, dit-on. M. Blanchet est le conjoint de la ministre des Finances, Pauline Marois. Selon toute vraisemblance, le poste pourrait être comblé à l'interne par Claude Séguin (premier vice-président de CDP Capital) ou Michel Nadeau (président de CDP Capital).

Inquiétude au sujet de SBC

Standard & Poor's révisé la dette de BCE

PRESSE CANADIENNE

La dette du groupe BCE fait l'objet d'une révision de la part de la firme de notation de crédit Standard & Poor's, qui dit s'inquiéter des perspectives à long terme pour le conglomérat montréalais.

Participation de 20 % dans SBC

Standard & Poor's souligne notamment, dans un communiqué publié hier, que la dette de BCE pourrait croître considérablement si le groupe se voit contraint de racheter la participation de 20 % dans Bell Canada que détient présentement la

compagnie de téléphone américaine SBC.

Dans le cadre d'une entente conclue en 1999, SBC avait acquis cette participation dans Bell Canada pour 5,1 milliards. La société de San Antonio, au Texas, dispose toutefois d'une option en vertu de laquelle elle peut contraindre BCE à racheter cette participation.

SBC peut se prévaloir de cette option en deux occasions, soit entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de cette année ainsi qu'au deuxième semestre de 2004.

Un tel rachat de la participation de BCE pourrait coûter entre six et sept milliards à BCE, selon des analystes.

Après la faillite de Métaforia

Fun Key achète Océania

PRESSE CANADIENNE

Le concepteur de logiciels Fun Key Studios, de Longueuil, a annoncé hier qu'il achète les «éléments d'actif» du spectacle technologique Océania, de Montréal.

Consacrée aux fonds marins et déjà présentée lors d'une exposition universelle, à Lisbonne, avant d'être installée rue Sainte-Catherine, «l'attraction Océania sera exhibée dans un centre de divertissement familial, situé au Proche-Orient», ajoute un communiqué de Fun Key.

Spécialisé dans les théma-

tiques et logiciels pour la création en trois dimensions, Fun Key fait état d'une convention définitive avec le syndicat de faillite Ernst & Young, qui avait repris Océania de l'exploitant Métaforia Divertissements.

En difficulté, l'autonomie dernier déjà, Métaforia discutait alors avec Fun Key en vue d'une reprise mais la transaction ne s'est pas conclue.

Selon le président de Fun Key, Yves Marmet, «cette acquisition aura un impact favorable sur les résultats et le fonds de roulement».

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

Avis public

Commission des transports du Québec

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Cet espace est réservé par la Commission des transports du Québec pour informer les personnes intéressées par les demandes introduites à la Commission, et qui doivent être publiées conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec (art. 17). Cette rubrique contient également l'information concernant les entreprises sanctionnées par la Commission des transports du Québec en vertu de la Loi sur les transports, la Loi sur le transport par taxi, la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et des règlements en décaissant. Dans la section «Avis divers», la Commission publie les renseignements utiles à la clientèle.

LE TEXTE COMPLET ET INTÉGRAL D'UNE DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉ À NOS BUREAUX. LES DÉCISIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES À NOS BUREAUX OU SUR NOTRE SITE INTERNET.

TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS POUR APPUYER OU S'OPPOSER À L'UNE OU L'AUTRE DES DEMANDES FIGURANT CI-DESSOUS, DISPOSE D'UN DÉLAI DE 10 JOURS DE LA DATE DE LA PUBLICATION POUR LE FAIRE EN S'ADRESSANT AUX BUREAUX DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS. CES OBSERVATIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES DES FRAIS REQUIS.

La Commission vous permet d'obtenir la cote des personnes inscrites au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de trois façons différentes :

- en visitant notre site web;
- en utilisant notre système de réponse vocale interactive aux numéros habituels du service à la clientèle;
- en contactant notre personnel préposé aux renseignements durant les heures d'ouverture de nos bureaux.

Bureau de Québec : (418) 643-5694
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal : (514) 873-6424
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

Ligne sans frais : 1-888-461-2433
Site web : www.ctq.gouv.qc.ca

Nos heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 exception faite du mercredi où les services à la clientèle sont offerts de 10 h à 16 h 30.

SANCTIONS : SÉCURITÉ

Léone & Fils Transport inc. de Saint-Hubert est déclarée totalement inapte pour 7 jours, soit du 3 au 9 juin 2002. Attribution d'une cote «insatisfaisant» pour cette période. Reprise de sa cote «conditionnel» à partir du 10 juin 2002. Décision MCRC02-00120

Distribution Wenro inc. de Montréal est déclarée partiellement inapte. Attribution d'une cote «conditionnel». Décision MCRC02-00116

Cardinal Métal inc. de Candiac est déclarée partiellement inapte. Attribution d'une cote «conditionnel». Décision MCRC02-00119

DEMANDES DE NATURE ÉCONOMIQUE AUTOBUS

TRANSPORT THOM LTEE
592, boul. St-René Est, C.P. 367
Gatineau QC J8P 6T9
PROC. : GAGNÉ, LETARTE, S.E.N.C.
DEMANDE : NOLISÉ

Territoire : De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) ou l'Aéroport de Montréal (Dorval) ou l'Aéroport Jean-Lesage (Sainte-Foy) à Québec, pour un service de transport extraprovincial par autobus seulement jusqu'à la frontière Québec-Ontario à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga ou l'Aéroport international d'Ottawa à Ottawa

Horaires/fréquence : sur demande
Clientèle : Groupes de personnes exclusivement

Conditions/restrictions : 1. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être soit, l'Aéroport de Montréal à Mirabel ou l'Aéroport de Montréal à Dorval ou l'Aéroport Jean-Lesage à Québec à la destination finale, via la frontière Québec-Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga ou l'Aéroport international d'Ottawa à Ottawa, ou vice versa

2. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes arrivant directement par avion au point de départ du voyage nolisé

3. La détentrice renonçant aux droits prévus aux articles 43 et 61 du règlement sur le transport par autobus, n'est pas autorisée à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit sis dans le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal autre que l'Aéroport de Montréal à Dorval ni à partir d'un endroit sis dans la Communauté urbaine de Québec autre que l'Aéroport Jean-Lesage à Québec

Catégorie : A1-A4-A5-A6
Durée : 5 ans

Q02-03815-5
AUTOBUS BOULET & FILS INC
151, rue Jalbert Sud
Thetford Mines QC G6G 7W1
PROC. : FLYNN, RIVARD
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUTOBUS LUCIEN ROY LTEE
2517, rue des Bouleaux, C.P. 68
Lyster QC G0S 1V0
TRANSFERT PARTIEL : NOLISÉ
3-Q-000667-0058

Territoire : Thetford Mines (La partie de cette municipalité anciennement connue sous les noms de Thetford-Partie-Sud et Thetford Mines)

Horaires/fréquence : Sur demande
Clientèle : Groupes exclusivement
Catégorie : A6-A5-A4-A3-A2-A1
Permis sans date de fin

DEMANDES DE NATURE ÉCONOMIQUE TAXI

Francis, Jean Marriot
11603, boul. Sainte-Gertrude
Montréal-Nord QC H1G 5P6
DEMANDE 1 PERMIS
Région 207401 Mirabel
Formée de : Mirabel

Moumdjian, Ara
117, rue Saint-Judes
Laval QC H7W 4G8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Brind'Amour, Raymond
3345, rue Delphis, app. B
Laval QC H7P 4V1
TRANSFERT : 5-M-211839-001A
A-08 Laval

MCT TAXI LTÉE
205, Chemin Bates
Montréal QC H3S 1A1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
9114-3966 QUÉBEC INC.
205, Chemin Bates
Mont-Royal QC H3S 1A1
TRANSFERT : 2-M-201932-002A-004A-006A-009A-013A-015A-016A-018A-019A
A-11 Montréal

Catalfamo, Antonio
1855, rue Springland
Montréal QC H4E 2E5
PROC. : Marchand, Magnan, Melançon, Forget Société en nom collectif
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Mansuy, Harry
1855, rue Springland
Montréal QC H4E 2E5
TRANSFERT : 3-M-208498-005A
A-11 Montréal

Ducles, Jean Raoul
7832, ave de Nantilly
Anjou QC H1K 3K7
PROC. : Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Eid, Salam
2918, rue Letang
Saint-Laurent QC H4R 1W7
TRANSFERT : 7-M-219194-001A
A-11 Montréal

Sauvé, Brigitte
1465, rue Decelles, app. 5
Saint-Laurent QC H4L 2L8
PROC. : Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Stan, Vasile
5505, ave Westbourne
Côte-Saint-Luc QC H4V 2G9
TRANSFERT : 5-M-215053-002A
A11-Montréal

Raymond, Chantale et Raymond, René
4120, 55ième rue, app. 5
Montréal QC H1Z 1E7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Mercier, Yves
345, rue Wolfe
Longueuil QC J4J 2C9
TRANSFERT : 3-M-209868-001A
A-02 Longueuil

O'Donnell, Stephen
1085, rue des Pins
Terrebonne QC J6W 3H7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
CO-OP DE TAXI DE TERREBONNE
466, boul. des Seigneurs, bur.101
Terrebonne QC J6W 1T3
TRANSFERT : 9-M-217360-001B
A-17 Terrebonne

Pereira, Miguel
8, rue Morris
Sainte-Thérèse QC J7E 3L2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Richer, Normand
114, 41ième Avenue
Saint-Eustache QC J7P 3C4
TRANSFERT : 3-M-219149-001A
A-54 Sainte-Thérèse

Lizotte, Claude
3694, rue Des Sureauux
Lévis QC G6W 7T7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Michaud, Jocelyn
(Service de Limousine Toxedo Car)
106, rue Fraser
Lévis QC G6V 3S8
TRANSFERT : 9-Q-206490-002A
Spécialisé restreint baptême, mariage, funéraires
La Province de Québec

Beaulieu, Lynn
166, rue Jules Verne
Lévis QC G6V 8P5
PROC. : GOSSELIN, LAGUEUX, ROY
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Succession Denis Couture
166, rue Jules-Verne
Lévis QC G6V 8P5
TRANSFERT : 4-Q-200365-001A
A-35 Lévis

Jolivet, Yannick
181C, chemin du Village
McWatters QC J9X 5B7
PROC. : TASCHEREAU & MASSICOTTE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
YANNICK ET ANNICK S.E.N.C.

181, chemin du Village
McWatters QC J9X 5B7
TRANSFERT : 7-Q-206641-001A
A-48 Rouyn-Noranda

Houssein, Mohamed
7125, rue Louis-Hébert
Saint-Hubert QC J3Y 8G1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lizotte, Pascal
600, rue Dollard
Drummondville QC J2B 2B1
TRANSFERT : 2-Q-206869-001A
A-29 Drummondville

Girard, Suzie
86, rue Elie Rochefort
Port-Cartier QC G5B 2K2
PROC. : BABIN ET BOULAY
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Rodgers, Gilbert
10, rue Leblanc
Port-Cartier QC G5B 2M3
TRANSFERT : 6-Q-206618-001A
Région 297101 Port-Cartier
Formée de : Port-Cartier

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, M. Yves Boucher. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, J.M. GRAVEL EXCAVATION INC. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, 9042-3443 QUÉBEC INC. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, M. Yvan Grégoire. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, M. Yvan Grégoire. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, M. Yvan Grégoire. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, M. Yvan Grégoire. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

«La Commission se propose de radier du Registre du camionnage en vrac, M. Yvan Grégoire. L'intimé ne satisfait plus aux exigences de l'article 47.12 de la Loi sur les transports pour le motif suivant: n'est plus abonné à un service de courtage auprès d'un titulaire de permis de courtage pour maintenir son inscription au Registre du camionnage en vrac. L'intimé doit nous faire parvenir, par écrit, ses observations et documents dans un délai de 10 jours du présent avis.»

présent avis.»

AVIS

M02-05894-4

Q02-03814-8

M02-06040-3

Q02-03816-3

M02-07091-5

M02-07094-9

Q02-03790-0

Q02-03791-8

M02-05816-7

M02-06463-7

M02-05817-5

M02-06463-7

LE MARCHE BOURSEIÈRE

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: Titrage, Volume, Haut, Bas, Form. Var. for various stock indices and sectors.

TORONTO NEW YORK

Table with 2 columns: Index Name, Value. Includes Dow Jones, S&P 500, etc.

LES DEVISES

Table with 2 columns: Devise, Taux de change. Includes Euro, Japon, etc.

COUP D'ŒIL



Table with 2 columns: Index Name, Value. Includes Composite Index, Canadian Smlcap, etc.

Le Marché Américain

Table with 2 columns: Index Name, Value. Includes 30 Industrielles, 20 Transports, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table with 2 columns: Compagnie, Volume, Haut, Bas, Form. Var. Includes S&P CDNX, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table with 2 columns: Compagnie, Volume, Haut, Bas, Form. Var. Includes AVENTURA ENERGY, etc.

INDICES QUÉBEC

Table with 2 columns: Index Name, Value. Includes IQ-30, IQ-150, etc.

Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'ITRÉC.

Indice Québec (19=100) www.iq30-iq150.org

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Bâtir son portefeuille
au jour le jour
sur Internet avec...

...Claude Chiasson

Pour s'inscrire:
www.globetrotter.net/proplacement



Existe-t-il encore de véritables blue chips?

Je viens de vendre un bon lot d'actions de BCE, voyant venir la situation que vous décrivez dans l'une de vos récentes chroniques portant sur le secteur des télécommunications. On peut se prémunir contre de trop lourdes pertes en vendant, mais quoi acheter pour assurer un rendement potable (8 %) du portefeuille? Si les «blue chips» n'en sont plus — le cas d'Enron fait lui aussi frémir —, où trouver une certaine sécurité contre l'effondrement des marchés? Merci pour vos conseils, que je trouve très avisés.
F. B. R.



Claude Chiasson

La meilleure façon de se prémunir contre un effondrement des marchés, c'est encore de déterminer un partage adéquat du portefeuille entre les deux grandes classes d'actif, les obligations et les actions. Pour une personne de nature prudente, pour un novice en matière de placement ou encore pour les retraités, cette répartition devrait être d'au moins 60 % du portefeuille en obligations (ou instruments d'épargne) et 40 % ou moins en actions. La première portion devrait se composer uniquement d'obligations négociables de grande qualité et ne devrait pas avoir une échéance moyenne de plus de sept ans. Vous opterez pour une échéance moyenne de sept ans si vous anticipez une tendance à la baisse durable des taux et entre quatre et cinq ans si vous anticipez une tendance à la hausse durable des taux. La raison: la valeur marchande des obligations fluctue inversement à la tendance des taux. Si celle-ci est à la hausse, la valeur marchande des obligations négociables reculera et vice versa. En écourtant l'échéance moyenne de votre portefeuille d'obligations, vous minimisez l'ampleur du recul de la valeur marchande de vos titres en période de hausse des taux. Notez qu'à l'échéance d'une obligation négociable, vous êtes assuré de récupérer sa valeur nominale de 1000 \$, peu importe les fluctuations enregistrées de la valeur marchande durant la vie de l'obligation. Par obligations de grande qualité, j'entends les obligations émises par les gouvernements (le gouvernement fédéral, les provinces et leurs services publics ainsi que les municipalités).

Quant à la portion actions du portefeuille, elle doit essentiellement se composer, dans le cas d'un retraité, de titres de grandes entreprises canadiennes ayant pour politique de verser de généreux dividendes. Ces firmes appartiennent généralement à la classe d'entreprises dites blue chips.

Mais même s'il s'agit de blue chips, vous ne pouvez pas vous contenter d'acheter leurs actions dans votre coffret. Un suivi de l'entreprise et de son industrie est nécessaire, suivi qui ne requiert cependant pas un effort énorme. Il arrive parfois des situations difficiles, comme celle que traversent présentement les entreprises du secteur des télécommunications. Les meilleures d'entre elles sortent généralement plus fortes d'un tel contexte parce qu'elles auront été forcées d'assainir leurs activités en les épurant et en réduisant leurs coûts d'exploitation et qu'elles profiteront de la disparition de concurrents. BCE demeure en mon sens l'entreprise la plus solide et la mieux intégrée du secteur des télécommunications au pays. Aussi, quand survient une faiblesse du cours de l'action, cette faiblesse se présente souvent comme une occasion d'accumuler graduellement le titre à faible prix. Tel fut par exemple le cas de TransCanada PipeLines qui, de 1999 à aujourd'hui, a vu le cours de son action passer de 28 \$ à 9 \$ environ pour ensuite le voir rebondir à près de 23 \$.

Mais il arrive parfois qu'une grande entreprise meure. C'est pourquoi il est important de répartir vos placements entre les actions de cinq ou six grandes entreprises vous permettant de participer à au moins trois secteurs d'activité distincts et stratégiques sur le plan de l'économie canadienne.

Attention aux pertes dites fictives

Je détiens des titres de Telus. J'ai des actions ordinaires avec plein droit de vote (symbole: T) et des actions sans droit de vote (symbole: T.A).
Présentement, je comptabilise chacun des titres de façon séparée pour le suivi du PBR (prix de base rajusté). J'aimerais savoir si je peux me départir de mes actions ordinaires (T) pour réclamer une perte en capi-

tal que je déduirais en contrepartie contre un gain en capital réalisé et imposé en 2000.

À la suite de cette présumée vente, puis-je racheter des actions sans droit de vote (T.A) sans tenir compte du délai de 30 jours habituellement requis pour un titre en particulier?

Merci de l'intérêt que vous porterez à mes questions.
R. M.

Pour ce qui est de vendre des actions de Telus avec droit de vote pour acheter ensuite celles sans droit de vote, vous devez en mon sens observer le délai requis de 30 jours entre les dates des deux transactions. Les règles fiscales stipulent que la vente d'une action ne permet de réaliser une perte en capital déductible que si l'investisseur ne rachète pas le même titre ou un titre identique à l'intérieur d'un délai de 30 jours. S'il le fait, le fisc considère alors la perte réalisée comme étant une perte fictive non déductible dans l'année où elle a été réalisée. Par contre, vous pourriez vendre vos actions de Telus pour acheter celles d'une autre entreprise du même secteur, telles que les actions de BCE.

Par ailleurs, l'idée de déduire les pertes réalisées à la vente des actions contre des gains réalisés et imposés en 2000 est excellente. Depuis octobre 2000, seulement 50 % des pertes en capital réalisées sont déductibles. Par contre, leur taux d'inclusion (la portion déductible de ces pertes) a déjà été de 75 % (avant le 27 février 2000). Aussi, si vous réclamez vos pertes actuelles et celles de 2003 contre des gains réalisés et imposés en 1999 ou 1998, vous pourrez déduire 75 % de la perte en question et donc encaisser une économie d'impôt plus élevée que si vous aviez déduit dans votre déclaration fiscale des gains réalisés en 2002 et après.

Quant à la portion de la perte déductible sur la vente des actions de Telus en 2002 contre des gains réalisés et imposés en 2000, celle-ci correspondra au taux d'inclusion moyen calculé dans votre déclaration fiscale de 2000 pour les gains en question. Ce taux d'inclusion moyen se situe quelque part entre 50 % et 75 %.

Les lecteurs qui désirent poser des questions à notre chroniqueur peuvent lui écrire à l'adresse suivante:
claude.chiasson@globetrotter.net.

On peut retrouver cette chronique sur le site www.globetrotter.net.



ANALYSE TECHNIQUE

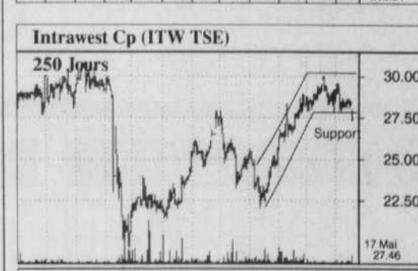
Attention à vos profits

Michel Carignan

S'il y a une chose importante, c'est de protéger les gains où il y en a. Bien que l'on retrouve beaucoup de titres en escalade, il y en a d'autres qui pourraient changer de direction. Le secteur des services financiers se déplace de côté de puis février et se retrouve sur la base de son mouvement. On peut voir la majorité des titres du secteur faire le même mouvement. Si vous voyez le secteur percer son point de support dans les prochains jours, rappelez-vous que nous avons vu la menace avant. Rien ne dit que cela va se passer. Mais si c'est la percée du support qui arrive, il faudra agir.

Attention au secteur de la technologie de l'information. Au point actuel, les titres sont revenus à la case départ de septembre. On pourrait s'attendre à une remontée, mais si c'est une chute sous le présent support, il y aura de nombreuses chutes. Il n'y a pas encore de problème du côté des aurifères. Par contre, si vous avez acheté des titres aurifères dans les dernières semaines, vos profits sont précaires. Pensez à encaisser partiellement vos profits et allez ensuite voir jusqu'où la tendance durera. Si les aurifères brisaient leur support, vous pourriez continuer de liquider. Dans le secteur très varié des biens non essentiels, il y en a de très positifs et d'autres très négatifs. Ainsi, le titre d'Intrawest (TSE ITW) perce son support au haut de sa tendance haussière et commence une nouvelle tendance baissière à court terme. Par contre, Groupe TVA (TSE TVA.B) demeure en plein élan haussier. Du côté du secteur de la santé, les trois derniers jours ont montré beaucoup d'acheteurs sur plusieurs titres: Biomira (TSE BRA), Biovail (TSE BVF), Canadian Medical Laboratories (TSE CLC) et plusieurs autres.

Il sera intéressant de participer au prochain signal haussier après la pause qui devrait prendre place puisque le nombre de titres en mouvement indique un mouvement techniquement plus crédible. Il y a donc toujours des secteurs qui changent de direction. Attention à ceux qui sont en haut et qui pourraient décrocher, et ne manquez pas ceux qui descendent mais qui retournent maintenant du côté positif.



LES TAUX D'INTÉRÊT

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 16 mai 2002 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières.

Banques	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire		
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans 5 ans
HSBC Canada	1.00	1.75	3.50	4.50	5.50	5.40	6.60 7.30
Nationale	1.00	1.60	3.00	4.25	5.50	5.40	6.60 7.30
Royale	1.00	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30
Scotia	1.00	1.60	3.20	4.50	5.35	5.40	6.60 7.30
TD	1.10	1.60	2.95	4.15	5.35	5.40	6.60 7.30
B. Montréal	1.10	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30
CIBC	1.00	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30
Desjardins*	1.00	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30

Fiducies	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire		
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans 5 ans
Desjardins	1.00	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30
Gr. Investors	—	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30
London Life	—	2.38	3.65	4.55	5.35	5.40	6.60 7.30
Trust Général	1.00	1.60	3.00	4.25	5.35	5.40	6.60 7.30

MULTIMÉDIA

SUITE DE LA PAGE B 5

pouvoir profiter du crédit d'impôt équivalent à 40 % du salaire des nouveaux employés? L'idée a été rejetée d'emblée par les dirigeants de Conceptis Technologies. «Mathématiquement, c'est facile à comprendre. Ça nous coûterait 25 \$ du pied carré là-bas alors que ça nous en coûte 9,25 \$ ici [coin de Notre-Dame, à Montréal]», souligne Eric Beaudoin.

D'autre part, les entrepreneurs doutent des vertus de ce programme gouvernemental qui a pour objectif de créer 10 000 emplois en dix ans. «Moi, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre comment un emploi démenagé est un emploi créé», ajoute Roger Simard. Il s'avoue curieux de savoir combien de «vrais» emplois ce programme a réellement permis de créer.

Mais ce qui chicote le plus ces entrepreneurs, c'est la difficulté de dénicher des investisseurs dans leur domaine. «L'argent serait mieux investi si on créait un fonds pour fournir du capital de risque aux entreprises multimédia au lieu de l'investir dans du béton», croit M. Simard.

Plusieurs portes

Et il parle en connaissance de cause puisque son

entreprise a cogné à plusieurs portes au cours des dernières années. «En 2000, on avait la chance de décrocher un gros contrat qui nous aurait donné des entrées de fonds substantielles.» Une condition cependant, on leur demandait d'avoir un partenaire financier solide. Les hommes d'affaires ont donc fait des démarches actives auprès de la Société générale de financement (SGF), de la Caisse de dépôt et placement (CDP) et du Fonds de solidarité de la FTQ.

«À la SGF, on nous a dit qu'ils embarqueraient si on était capables d'aller chercher quatre ou cinq millions auprès d'un autre partenaire, précise M. Simard. Mais, voyez-vous, on n'aurait pas eu besoin d'eux si on avait déjà trouvé ce genre de financement... Ils n'avaient pas compris. Ni notre modèle d'affaires, ni notre marché.»

Ils ont également rencontré plus d'une fois des analystes de la CDP. «À notre dernière rencontre, un analyste nous a dit que son beau-frère était orthopédiste à Rimouski et qu'il n'allait jamais sur Internet. Il nous a dit qu'il ne croyait pas que les médecins surfaient sur Internet.»

«Malgré tout, on leur a demandé d'envoyer des délégués pour rencontrer nos clients afin de leur montrer qu'ils n'avaient pas à se soucier de la viabilité de notre en-

treprise, indique Roger Simard. On a même dit qu'ils pouvaient nous accorder un prêt garanti puisque tout ce que nous voulions, c'était de montrer à nos clients que nous étions appuyés par un fonds de 130 milliards de dollars.» La CDP ne s'est pas déplacée. Le financement a été refusé et Conceptis n'a pas obtenu le contrat.

En fait, la seule porte que les entrepreneurs ont réussi à entrer est celle de la Banque de développement du Canada (BDC). Mais voilà, on leur proposait un prêt à 40 % d'intérêt. Trouvant la note trop salée, M. Simard et Beaudoin ont choisi d'aller voir ailleurs.

Ce que les deux entrepreneurs dénoncent, c'est l'institutionnalisation du capital de risque au Québec. «Si on n'utilise pas les services d'un spécialiste ou d'un lobbyiste, il est difficile de dénicher des subventions ou du financement. Mais nous trouvons ridicule de devoir donner un pourcentage à des intermédiaires. Le gouvernement devrait plutôt donner de la formation aux nouvelles entreprises afin qu'elles développent l'expertise nécessaire pour mener leurs propres démarches.»

Les deux hommes sont convaincus que, s'ils avaient été appuyés financièrement, leur compagnie aurait pu croquer plus vite, faire des acquisitions et envahir d'autres marchés.

Environnement Canada

Montréal

Prévisions météo

ALJOURD'HUI Possibilité d'averses max 12

CE SOIR Ciel variable min 3

DIMANCHE Ciel variable max 13, min 3

LUNDI Nuageux avec quelques averses max 15, min 4

MARDI Ensoleillé avec passages nuageux max 15, min 5

Environnement Canada

La météo en un clin d'œil

Hier Normales
Max. 16 20.1
Min. 8 9.1
Precip. 3.0 mm

Phases de la lune
5/19 5/26 6/3 6/10

Lever du soleil 5:21
Coucher du soleil 20:23
Indice UV -???

Canada		Le monde	
St John's	10/3	New York	12/9
Halifax	12/8	Chicago	13/1
Ottawa	11/2	Atlanta	18/17
Toronto	9/4	Miami	31/25
Winnipeg	9/-3	Los Angeles	21/13
Edmonton	16/0	Rio de Janeiro	30/20
Regina	19/6	Amsterdam	17/9
Vancouver	17/7	Moscou	17/9
Whitehorse	18/5	Tokyo	18/15
Yellowknife	13/3	Sydney	17/10

Parlez directement avec un prévisionniste

Météo Conseil
1-900-565-4455

Frais applicables

Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL
www.meteo.ec.gc.ca

La météo canadienne sur le Web

Cours-Vidéo sur CD-ROM

Bourse: la recette gagnante

par Michel Carignan

8 CD-Rom
45 clips vidéos
6 heures 30 de cours

la boutique **decisionplus.com**

Téléphone: (514) 392-1366 Sans frais: 1-877-392-1366 Internet: boutique.decisionplus.com

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

La suite des avis se trouve en page B 7

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE Greffier Adjoint MARY CALIXTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE BEAUHARNOIS COUR SUPERIEURE... PRESENTE Greffier Adjoint MARY CALIXTE

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR MUNICIPALE... LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTREAL

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR MUNICIPALE... LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTREAL

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR MUNICIPALE... LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTREAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

Audience publique

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet de réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antoine

COORDONNÉES DE L'AUDIENCE
1re partie: Hôtel Levesque, Centre des congrès, Salle Lucien-Levesque 171, rue Fraser

Municipalité de Saint-Antoine, Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, Bibliothèque municipale de Saint-Antoine

Les transcriptions des interventions de l'audience publique de même que l'étude d'impact du promoteur, son résumé et d'autres documents relatifs au dossier seront aussi disponibles sur le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca/st-antonin



MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

MOTS CROISÉS LE MONDE
I II III IV V VI VII VIII IX X
I II III IV V VI VII VIII IX X

HORIZONTELEMENT
1. Dépossession. - Esprit.
2. Tee. - Bahut.
3. Subs. glucidique imperméable.

HORIZONTELEMENT
1. A fait beaucoup de bruit en son temps chez les jeunes. - II. Coulisse pour fermer. Article. Attend les cadavres.

District de JOLIETTE NO. 01-01801-5 FRANCINE DE SERRES, PERCEPTEUR LA VILLE DE JOLIETTE C. FREDERIC CHAMPAGNE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: LES CONSTRUCTIONS DICKEY INC., corporation légalement constituée

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS syndics
2360, Marie-Victorin Est bureau 200 Longueuil (Québec) J4G 1B5

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de LES HABITATIONS B.M.L. (1989) INC.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE:
PLACEMENT SOLUTION INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi

H&M DIAMOND ASS. INC.
345, AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2

Appels d'offres
Ville de Montréal
Service de l'environnement, voirie et réseaux

Appels d'offres
Ville de Montréal
Service de l'environnement, voirie et réseaux

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de: INFLUENCE MARKETING INC.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de: INFLUENCE MARKETING INC.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de: INFLUENCE MARKETING INC.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de: INFLUENCE MARKETING INC.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE GREFFIER ADJOINT VENISE VALME

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL... COUR SUPERIEURE... PRESENTE MARGARET COVEY

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Besoin d'information?
Besoin de support?
Allergique?
Pas de panique!

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES
Tél./Télec.: (514) 990-2575
www.aqaa.qc.ca

ÉCONOMIE

Une récolte de 66 millions en contrats

Pauline Marois termine une mission économique au Maghreb

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Au terme d'une tournée au Maroc, en Algérie et en Tunisie avec une vingtaine de représentants d'entreprises québécoises, la vice-première ministre Pauline Marois conclut que d'autres visites seront nécessaires avant d'en arriver à signer des contrats importants dans cette région du monde.

«Il y a une volonté de concrétiser des partenariats. Mais on sent qu'il y a encore une étape à franchir. Il faut arriver à mieux se connaître techniquement parlant», a déclaré Mme Marois, hier, au cours d'une interview téléphonique accordée de Tunis.

Pour faciliter les rapprochements, tout au moins en matière de technologies de l'information, Mme Marois a convenu avec le ministre tunisien des Télécommunications et de la Technologie de tenir un forum entre Québécois et Tunisiens de ce secteur, tout probablement à Tunis, à la fin d'octobre prochain.

«Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont à des niveaux différents de développement mais la Tunisie est en tête», a précisé la ministre.

Mme Marois a noté que la Tunisie poursuivait la privatisation de ses sociétés d'Etat, ce qui ne manque pas de créer des possibilités d'affaires pour qui sait les saisir.

Par contre, en Algérie, la mise en place d'infrastructures de base dans divers secteurs, dont l'environnement, peut fournir également des occasions d'affaires non négligeables.

Les rencontres avec les autorités politiques et commerciales de la mission québécoise se sont déroulées à un rythme d'enfer.

Mme Marois a eu des entretiens avec les premiers ministres du Maroc et de la Tunisie et 13 ministres. Elle a également vu les autorités des banques centrales et de l'association des

banques. Les rencontres d'affaires ont été réalisées avec des chefs d'entreprise des domaines miniers, de l'agro-alimentaire et du textile, notamment.

66 millions

Mme Marois estime que sa mission a permis de décrocher des contrats et protocoles d'entente pour une valeur de plus de 66 millions. Les renseignements fournis ne permettent cependant pas d'en arriver à ce montant.

Le groupe Dessault-Soprin a décroché un contrat en Algérie pour mener une étude d'une valeur de 1,5 million en vue de la restauration de certains ouvrages d'art, en collaboration avec le ministère des Travaux publics.

Au Maroc, la société SM International a obtenu de réaliser une étude devant mener à l'amélioration du territoire de Beuregreg, d'une valeur de 300 000 \$.

En Tunisie, la firme Bestar Radio a obtenu un contrat d'une valeur de 1,6 million pour un travail de mise en place, avec un partenaire local, d'un réseau de transport de données sans fil pour le service public de la poste.

Au chapitre des protocoles d'entente, au Maroc, ADD Géomatique fera une étude d'une valeur de un million visant la mise en place d'un système d'aide à la gestion des ressources d'une ville.

Si le projet obtenait le feu vert, il s'agirait d'un contrat de 15 millions.

En Tunisie, il a été question de créer une société mixte, québéco-tunisienne, pour développer des logiciels de sécurité, un projet qui, s'il était réalisé, vaudrait 12 millions.

Et finalement, bénéfice secondaire mais pas du tout négligeable, Mme Marois compte que les échanges avec les pays du Maghreb en plus d'ouvrir le marché africain aux entreprises québécoises pourraient constituer «une autre façon de pénétrer l'Union européenne».

L'excédent commercial du Canada a diminué de 7,9 % en mars

Aux États-Unis, le déficit commercial a été de 31,6 milliards de dollars

PRESSE CANADIENNE
AGENCE FRANCE-PRESSE

vis-à-vis des autres pays a augmenté de 147 millions, à trois milliards.

L'excédent commercial du Canada a diminué de 7,9 % en mars par rapport à février, pour s'établir à 4,4 milliards, soit son niveau le plus faible depuis octobre 2001.

Selon Statistique Canada, le recul est attribuable à la baisse des exportations destinées à tous les principaux partenaires commerciaux du Canada, à l'exception du Japon. Les exportations canadiennes se sont élevées à 33,2 milliards de dollars, en baisse de 2 % par rapport au niveau révisé de février. Le secteur des machines et de l'équipement, qui représente 22,3 % du total des exportations, a vu ses ventes à l'étranger chuter de 630,2 millions.

Les importations ont diminué deux fois moins que les exportations pour s'établir à 28,8 milliards, en baisse de 1 % par rapport à février.

L'excédent commercial vis-à-vis des États-Unis a fléchi de 229 millions, pour atteindre 7,4 milliards. Les entreprises canadiennes ont expédié des biens aux États-Unis pour une valeur de 28,3 milliards en mars, en léger recul de 0,6 % par rapport à février, alors qu'elles ont importé pour 20,9 milliards, en hausse de 0,2 %.

Par conséquent, le déficit commercial du Canada

Recul aux États-Unis

Aux États-Unis, le déficit commercial a été de 31,6 milliards de dollars en mars, en recul de 0,4 % par rapport à février, a annoncé hier le département du Commerce. Les analystes tablaient généralement sur un déficit de 32 milliards de la balance des biens et services en mars.

L'excédent commercial vis-à-vis des États-Unis a fléchi de 229 millions, pour atteindre 7,4 milliards

En février, le déficit commercial s'était chiffré à 31,8 milliards, ce qui représente une révision en légère hausse sur le chiffre de 31,5 milliards estimé initialement.

Les importations ont progressé de 0,3 % à 110,8 milliards de dollars en mars tandis que les exportations ont augmenté de 0,6 % à 79,2 milliards sur le même mois, a précisé le gouvernement.

Pour le premier trimestre, le déficit commercial américain s'est réduit de 3,9 % à 91,6 milliards comparativement aux trois mois correspondants en 2001. Les exportations ont diminué de 12,1 % à 236,1 milliards sur cette période et les importations ont baissé de 9,9 % à 327,8 milliards.

L'augmentation des importations en mars s'explique surtout par une hausse des entrées de produits industriels et de biens d'équipements qui a été partiellement effacée par un recul dans le secteur automobile et des biens de consommation.

EN BREF

TIW renoue avec la rentabilité

(Reuters) — Téléystème mobiles international (TIW) a renoué avec les bénéfices au premier trimestre, notamment grâce à un gain provenant de la restructuration de sa dette ainsi que de la croissance des abonnés à ses services sans fil en Europe de l'Est. TIW a rapporté hier un bénéfice net de 39,5 millions, ou 12 ¢ l'action, contre une perte nette de 248,3 millions, ou 15,91 \$ l'action, un an plus tôt. Ces données comprennent un gain hors trésorerie de 47,7 millions découlant de la restructuration financière complétée au cours du premier trimestre, a dit TIW. Le chiffre d'affaires est passé de 106,7 millions à 146,8 millions.

Nette hausse de la confiance des consommateurs

(AFP) — La confiance des consommateurs américains dans l'économie a nettement progressé en mai, selon l'indice préliminaire de l'université du Michigan publié hier et qui s'est établi à 96 contre 93 en avril. La hausse de l'indice de confiance a agréablement surpris les analystes, qui prévoient en moyenne un indice inchangé à 93 en mai. L'indice de confiance des consommateurs calculé par l'université du Michigan avait reculé en avril de 2,7 points par rapport à mars (95,7). Cet indice avait chuté en septembre dernier à 81,8, son plus bas niveau depuis huit ans, dans le sillage des attentats du 11 septembre.

Les Canadiens voyagent moins

Le nombre de visiteurs étrangers reste stable

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le nombre de visiteurs au Canada, venant des États-Unis et d'ailleurs, est resté stable en mars comparé à février, rapportait hier Statistique Canada.

L'agence note aussi que, si le volume de voyages débutant outre-mer a repris «à peu près tout le terrain perdu depuis août», ceux partant des USA «demeurent très inférieurs» aux niveaux d'avant le 11 septembre. Des quelque 3,8 millions de personnes venues au pays en mars, le nombre de celles d'outre-mer était en baisse de 1 % d'un mois à l'autre, alors que le nombre de celles venant des

États-Unis augmentait de seulement 0,1 %.

En sens inverse, les Canadiens partis à l'étranger étaient moins nombreux pour un deuxième mois de suite, après trois progressions en écart mensuel; avec 3,2 millions de voyages, ils étaient en recul de 0,2 % par rapport à février. Vers les États-Unis, destination de presque 90 % d'entre eux, le nombre de voyages a fléchi de 0,5 % par rapport à février, à la suite surtout du recul de 1,7 % des voyages de même jour par la route. Par contre, le nombre de départs à destination outre-mer a augmenté de 2,5 % en se chiffrant par 376 000 voyages.

En remboursant des dettes de huit millions \$US

Bertelsmann accorde un sursis à Napster

REUTERS

San Francisco — Le géant allemand des médias Bertelsmann a accepté d'acquiescer les actifs de la société Internet Napster afin de la sauver de la faillite en remboursant des dettes de huit millions de dollars.

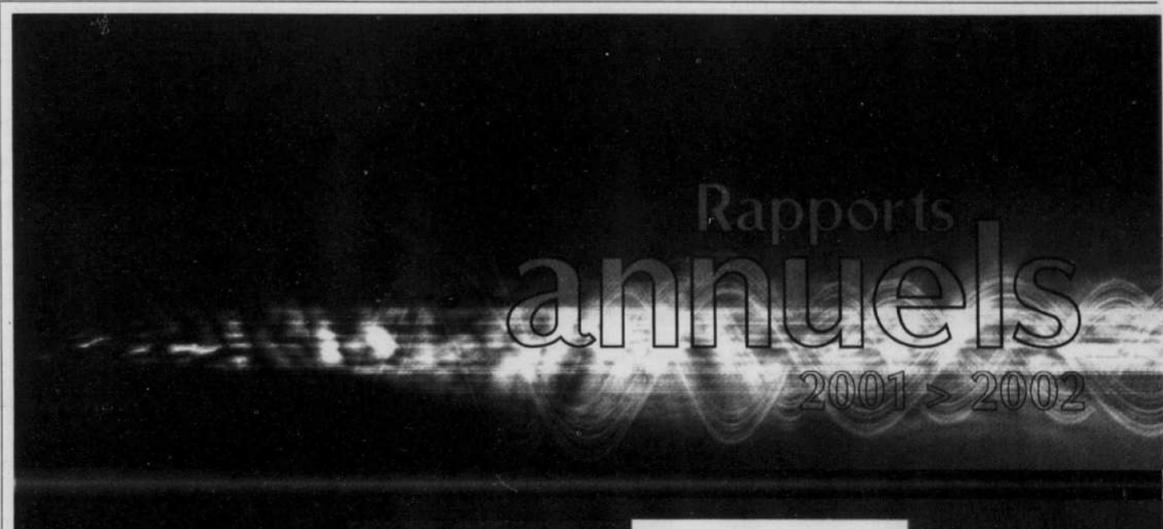
Aller de l'avant

L'ancien directeur général de Napster, Konrad Hilbers, et son fondateur Shawn Fanning, qui avaient tous deux quitté l'entreprise en début de semaine, y reprendront leur poste, ont précisé les deux sociétés dans un communiqué commun hier. L'accord permet à Napster de payer ses créanciers et de continuer à progresser dans son projet de relance d'un service de distribution payante de fichiers musicaux sur

Internet en conformité avec les lois américaines.

Le service de partage de fichiers Napster, après avoir connu ses heures de gloire avec plusieurs dizaines de millions d'utilisateurs, est resté désactivé depuis juillet dernier à la suite d'une action en justice des grandes maisons de disques.

«Nous sommes heureux de voir Napster continuer à aller de l'avant avec Konrad Hilbers à sa tête», a déclaré le directeur de la filiale américaine de Bertelsmann, Joe Klein. «Trouver un autre moyen de faire des affaires n'est jamais facile, mais Napster sera en première ligne pour trouver des stratégies qui respectent les droits d'auteur, récompensent les artistes et fournissent un divertissement de qualité aux consommateurs», a-t-il ajouté.



Ivaco
Ivaco Inc. (TSE : IVA) est un important producteur nord-américain d'acier, de produits d'acier transformés et de pièces de précision usinées. L'aciérie moderne d'Ivaco comprend le plus grand laminoir du Canada d'une capacité annuelle de 900 000 tonnes de fil machine. Ivaco a aussi des installations modernes au Canada et aux États-Unis d'une capacité annuelle de 400 000 tonnes de tréfilés et de 200 000 tonnes d'éléments de fixation. Des investissements stratégiques dans la technologie de pointe et l'amélioration de la productivité en ont fait un leader de l'industrie.
www.ivaco.com



Bombardier
Bombardier Inc., société manufacturière et de services diversifiée, est un chef de file mondial dans la fabrication d'avions d'affaires, d'avions de transport régional, de matériel de transport sur rail ainsi que de produits récréatifs motorisés. Elle offre également des services financiers et de gestion d'actifs dans des secteurs liés à ses compétences. La Société, dont le siège social est situé à Montréal au Canada, compte des effectifs de quelque 80 000 personnes répartis dans 24 pays dans les Amériques, en Europe et en Asie-Pacifique. Les actions de Bombardier Inc. sont cotées aux bourses de Toronto, Bruxelles et Francfort.



Bell Canada Entreprises
Avec plus de 23 millions de connexions clients, BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Nous augmentons la valeur de nos liaisons sur fil, sans fil, Internet et télé par satellite en y ajoutant des solutions de commerce électronique de pointe et du contenu provenant de nos propriétés dans les secteurs de la télévision, de la presse écrite et du Web. En regroupant ces services, nous répondons aux besoins de nos clients et nous leur simplifions la vie, au travail comme dans leurs loisirs. Et en offrant plus de valeur aux clients, nous nous engageons dans une nouvelle ère de croissance.
www.bce.ca

Procurez-vous, sans frais, les
RAPPORTS ANNUELS de votre choix
Encercler les numéros des rapports que vous désirez recevoir et retournez ce coupon avant le 22 juin 2002
à : Le Devoir, Rapports annuels, 2050, De Bleury,
9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9

Nom : _____ 1
Adresse : _____
Ville : _____ 2
Province : _____
Code postal : _____ 3

É D I T O R I A L

La gangrène guette

Encore une fois, une firme proche du parti politique au pouvoir a pu profiter de la situation pour se remplir les poches en toute légalité. Après Groupaction, dont les frasques ont défrayé la manchette, c'est au tour du Groupe Everest de se retrouver sous les feux des projecteurs pour avoir retiré des millions de dollars en commissions d'un programme qui aurait très bien pu être géré par les fonctionnaires. Légal, peut-être, mais moral, certainement pas!

L ne passe plus une semaine sans que de nouvelles révélations ne viennent lever un peu plus le voile qui masquait jusqu'ici certaines pratiques gouvernementales en matière de distribution de contrats et de subventions. Depuis mardi, *Le Devoir* poursuit la publication des résultats d'une enquête menée par notre collègue Kathleen Lévesque, qui nous apprend que des agences de publicité ont retiré d'énormes commissions de leur participation au programme de commandites du gouvernement fédéral. Ainsi, pour 200 millions de dollars distribués en cinq ans dans le cadre de ce programme né au lendemain du référendum de 1995, neuf agences de publicité ont retiré ensemble 31 millions de dollars en commissions pour la gestion du programme. Deux d'entre elles, Groupaction et le Groupe Everest, ont reçu la part du lion, soit 24,6 millions. Tant d'argent pour distribuer des subventions auxquelles les organisations auraient dû avoir accès sans intermédiaires, quel gaspillage!



Jean-Robert Sansfaçon

Ce n'est pas tout. Quand on apprend par la suite que c'est une filiale de l'un de ces deux groupes, Média I.D.A. Vision, propriété du Groupe Everest, qui avait le mandat de coordonner l'ensemble du programme en contrepartie d'une commission de 3 % sur chacun des dollars versés par Ottawa, que c'est donc à celle-ci que revenait la responsabilité de superviser le travail de son propre propriétaire, le Groupe Everest, voilà qui devient incestueux.

Mais le comble, c'est de découvrir que le même Groupe Everest aurait travaillé à la fois pour le gouvernement fédéral et pour des organismes subventionnés qui étaient ses propres clients, se plaçant *de facto* dans une situation de conflit d'intérêts. Ainsi, selon le témoignage d'un dirigeant de la Ville de Sherbrooke, cette municipalité cliente du Groupe Everest lui aurait versé plusieurs milliers de dollars en 1997 et en 1998 pour la recherche de commandites. Ces sommes s'ajoutaient donc à la commission versée par Ottawa à Everest et à sa filiale chargée de superviser son travail. Par voie de communiqué, le Groupe Everest a rétorqué hier qu'il n'avait fait que remplir un mandat de la Ville de Sherbrooke en recherchant en son nom des commandites pour concevoir et réaliser un calendrier. L'explication contredit quelques-unes des données livrées par la Ville mais ne lève pas l'ambiguïté née du fait qu'Everest demandait des subventions au nom de son client d'un côté et les attribuait à ce même client de l'autre, cette fois au nom du gouvernement fédéral, cueillant au passage les juteuses commissions.

Mais ce qui révolte le plus dans cette histoire de commandites, c'est d'entendre élus et propriétaires d'agences, dont on connaît les accointances politiques, crier à la normalité de telles «pratiques d'affaires». Légales ou non, ces pratiques sont immorales. Préférer le contraire, c'est accepter que la gangrène menace notre démocratie.

La Vérificatrice générale qui doit se pencher sur le dossier des commandites réussira peut-être à faire la lumière sur certaines de ces pratiques. Malheureusement, le mal est profond et le risque est grand qu'avant même la fin de cette enquête, les parasites du système aient inventé de nouveaux outils ingénieux pour s'infiltrer et s'en nourrir, en attendant le prochain scandale.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Acheter la paix

Le gouvernement et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) sont parvenus à une entente de principe dans l'épineux dossier de l'équité salariale. Au cours des trois prochaines années, les 72 000 enseignants des niveaux primaire et secondaire recevront des hausses salariales moyennes de 5,5 %, avec des pointes à 11 %, ce qui coûtera 236 millions au trésor québécois. Cette entente survient au terme de longues discussions au cours desquelles le gouvernement a lâchement laissé tomber ses principales exigences.

L'automne dernier, le gouvernement avait commencé à se montrer plus flexible sur la question de l'équité, insistant toutefois pour que tout ajustement salarial s'accompagne d'une hausse du temps d'enseignement. À l'heure actuelle, l'enseignant titulaire de niveau primaire passe 20 heures et demie dans la classe, et celui du secondaire, 17 heures et cinq minutes par semaine. En Occident, l'enfant québécois est celui qui passe le moins de temps en classe. Mais le ministre de l'Éducation d'alors, François Legault, avait frappé un mur. En janvier, il assouplissait sa position en abandonnant l'exigence d'une présence accrue en classe pour une simple présence auprès des enfants. Le successeur de M. Legault, Sylvain Simard, qui présidait alors le Conseil du trésor, était sur la même longueur d'onde que son prédécesseur.

Or voilà que l'entente de cette semaine apparaît comme une monumentale reddition. Car on aura beau camoufler les faits en répétant que les enseignants devront passer cinq heures de plus par semaine à l'école, soit 32 heures au lieu de 27, il est écrit noir sur blanc que «la tâche éducative reste inchangée». En bref, les enseignants corrigeront des copies, feront des appels aux parents mais n'auront pas à dispenser davantage de services auprès des enfants. Par ailleurs, le gouvernement a aussi cédé sur la question de l'échelle salariale unique. Désormais, en éducation, les enseignants n'auront plus aucun intérêt à accroître leur scolarité une fois atteint le seuil minimal de 17 années. Un scandale!

Il ressort de cette négociation que la tâche des enseignants, rigide et minutée, est une vache sacrée. Et tant pis si sa définition ne correspond plus à l'école d'aujourd'hui. Il ressort également de cette entente que l'approche d'élections peut venir à bout de convictions hier encore défendues la main sur le cœur. Les enseignants n'avaient-ils pas menacé d'appuyer des candidats opposés au PQ lors de la prochaine campagne électorale?

Que les enseignants soient mieux payés, soit. Leur travail, tellement important dans notre société, s'en trouvera valorisé. Mais qu'ils refusent avec une telle ardeur de consacrer un peu plus de temps à l'encadrement des élèves, voilà qui laisse pantois. Quant au comportement du plus gros syndicat de la CSQ, l'Alliance des professeurs de Montréal, pour lequel les cinq heures ajoutées sont inacceptables, il est odieux. Mais le plus fautif dans cette histoire demeure le gouvernement qui, pour des raisons purement électorales, a capitulé.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Exporter le français

Quelle fraîcheur, cette simple nouvelle: la direction de Cascades vient d'annoncer l'adoption du nom Cascades par les Industries Paperboard International, Papiers Perkins et Rolland. Ces différentes filiales seront dorénavant désignées respectivement par les dénominations Cascades Groupe Carton plat, Cascades Groupe Tissu et Cascades Groupe Papiers fins.

Belle leçon pour Quebecor World, pour la Desjardins Federal Saving Bank, pour SAQ Global Wine & Spirits, pour nos universités francophones qui décernent des diplômes de Master Business Administration, etc.

Surprenant! Les parts de Cascades continuent de progresser à la Bourse après avoir doublé en un an.

On précise que Cascades compte 14 000 employés répartis dans près de 150 unités opérationnelles modernes au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en France, en Angleterre, en Allemagne et en Suède. Cascades ne craint pas d'exporter le français. Oui, mais...

Le français n'est-il pas l'autre langue internationale utilisée dans les travaux des Nations unies, de l'UNESCO, de l'OTAN, de l'OCDE, du Bureau international du travail (BIT) et le reste? Bravo à Cascades, qui affiche la langue

officielle du Québec. C'est prendre fait et cause pour le français, langue internationale.

Yvan Nault
Saint-Georges-de-Windsor, 8 mai 2002

Les émissions de la grève

On dit souvent aux vedettes qu'elles ne doivent surtout pas se mettre à croire leur propre publicité. Il serait peut-être bon que les journalistes en fassent autant. Surtout lorsqu'ils sont en grève. Ces temps-ci, chaque fois que j'écoute la Chaîne culturelle, on me remercie d'être là. On semble tenir pour acquis que la programmation régulière me manque terriblement et que, si j'écoutais toujours, c'est par devoir ou par solidarité.

Désolé. Ce n'est pas ça du tout. Ça me gêne presque de l'avouer, mais si j'écoute tellement la Chaîne culturelle par les temps qui courent, c'est que j'aime beaucoup plus les émissions qu'on y présente actuellement que les émissions régulières. L'autre jour, par exemple, j'ai entendu des chansons qui datent de l'époque pré-Plat-mond, c'est-à-dire la période qui va de la fin de la Grande Noirceur au début de la Grande Insignifiance.

Evidemment, on va me servir tous les vieux clichés au sujet du droit de savoir. Un peuple

doit être au courant de ce qui se passe afin de prendre des décisions éclairées. Disons tout de suite que, grève ou non, on a une surdose d'informations. Ça nous arrive par la télé, la radio, les journaux et l'ordinateur. Nous en sommes gavés. Alors, surtout, ne nous plaignez pas.

Ah, me direz-vous, mais il manque les commentaires des experts, ces gens qui expliquent l'actualité avec un air tellement sérieux et solennel qu'on les prendrait presque pour des commentateurs sportifs pour qui le point gagnant de la veille est au moins aussi important qu'un cataclysme cosmique, ou encore ces politiciens français pour qui la France est encore le nombril du monde. Là encore, on fait une surdose. Si vous saviez comme il fait bon à l'occasion de faire ses propres réflexions sans l'aide d'experts qui nous disent qu'il faut penser et surtout quoi ne pas dire. On peut même se permettre d'être politiquement incorrect.

Non, messieurs dames, ne croyez surtout pas tout ce que vous écrivez ou dites à votre propre sujet. Vous êtes en grève et nous sympathisons avec vous. Cependant, aussi incroyable que cela puisse vous sembler, la Terre ne cessera pas de tourner pour autant.

Eugène Sauvé
Gatineau, 7 mai 2002

REVUE DE PRESSE

Le «visibilité-gate», c'est du duplessisme!

Antoine Robitaille

Les fortes odeurs de corruption émanant d'Ottawa font dire à Diane Francis que le «gouvernement fédéral du Canada est tranquillement en train de se «québécoiser». C'est-à-dire, précise immédiatement la chroniqueuse du *Financial Post*, qu'il «est dirigé comme la province l'était dans ses mauvaises années — à l'époque une société agraire, isolée et captive, menée par son patron, Maurice Duplessis, flanqué d'une petite élite qui prenait bien soin de son chef, lequel le lui rendait bien. Ensuite seulement, les deux se préoccupaient de la population.»

Un système de ce type se serait développé au Canada sous Jean Chrétien. C'est pourquoi Francis craint que ce qu'elle nomme l'«ad-gate» (qu'on pourrait traduire littéralement par «pub-gate», mais «visibilité-gate» conviendrait mieux...) ne soit assez vite relégué aux «poubelles de l'histoire». Au reste, la réplique du premier ministre Jean Chrétien, qui prétend n'avoir fait que ce que lui demandaient les Canadiens — «vendre le Canada aux Québécois» — est, selon Diane Francis, irrecevable et «insultante». Selon elle, un bon motif ne peut servir à occulter une exécution pourrie où l'intérêt partisan l'emporte.

Ce même motif, ou «stratégie politique» — «vendre le Canada aux Québécois» —, ne fait pas l'unanimité dans le ROC (*rest of Canada*). Le *Daily Gleaner* de Fredericton estimait en éditorial qu'au delà des inquiétudes fondamentales à propos de la corruption, il faut s'interroger sur le projet qui sous-tendait toute cette affaire, c'est-à-dire «la tentative de soudoyer le peuple du Québec pour qu'il reste au Canada. L'idée même de soudoyer qui que ce soit dans ce but est indécente.» Le *Gleaner* poursuit ainsi: «Le Canada est un pays formidable, et toutes les provinces devraient être traitées d'égale façon. Le fait que 80 % du budget fédéral destiné aux festivals locaux soit dépensé au Québec en est une éloquent illustration. Il s'agit d'une injustice.»

Dans le *Globe and Mail* de jeudi, Gene Allen, un historien qui a travaillé sur la série télévisée *Le Canada, une histoire populaire*, se penchait lui aussi sur la stratégie politique à la base du programme fédéral de visibilité. Le titre de l'article: «Nous finançons la colère que les Québécois ressentent à notre endroit». Oublions pour un

moment le scandale financier, demande l'historien, et interrogeons-nous: même si le fédéral respectait toutes les règles, «est-ce qu'une promotion «agressive» du Canada comme marque de commerce au Québec serait une bonne stratégie? Cette campagne ne contribue-t-elle pas plutôt à polariser encore davantage la vie politique et culturelle québécoise, polarisation qui nuit à notre existence nationale et l'appauvrit?» Ces questions, Allen dit se les poser après avoir observé le Québec réagir au vaste projet historique et télévisuel ces cinq dernières années. Il fait état de diverses manifestations de méfiance extrême à l'endroit de la série télévisée.

Il se désole par exemple d'avoir vu un jeune historien québécois perdre toute crédibilité en raison de sa participation au scénario. Il dénonce le politologue Christian Dufour, qui a qualifié la série, de façon exagérée aux yeux de Gene Allen, de «propagande fédérale». Lors d'un voyage en avion, il dit s'être rendu compte de l'ampleur du problème lorsque son voisin, un Québécois pourtant sympathique, dirigeant d'une compagnie forestière, lui a balancé que la série *Une histoire populaire* n'était selon lui qu'une «affaire de Sheila Copps». Pour Allen, donc, ce réflexe de suspicion fait partie des tristes retombées de la stratégie fédérale. Or ce «coût est trop élevé». Il en résulte un «espace public tragiquement rétréci et où tout est déformé» car soumis à l'impitoyable «prisme «Canada ou Québec»».

Le ROC, c'est les États-Unis, entend-on souvent! Pas vraiment. John Ibbitson, du *Globe*, faisait remarquer lundi dernier qu'il y a chez nos voisins des «Freedom Plaza» et une «Freedom Trail». «Et au Canada?», a récemment demandé le chroniqueur à l'un de ses amis.

«Ça n'existe pas ici. Mais nous avons des monuments aux forces de maintien de la paix. — Exactement: maintenir la paix. Pas la liberté!» Bref, estime le chroniqueur, l'idée selon laquelle les Canadiens «préfèrent la paix, l'ordre et le bon gouvernement alors que les Américains opéreraient pour la vie, la liberté et la quête du bonheur repose en partie, comme tous les clichés, sur une vérité». Du reste, les Américains ont un rapport quasi mystique avec leur pays (les États-Unis) et l'idée qu'ils s'en font

(«America»). Pas le Canada, note Ibbitson. «Nous ne sommes pas des croyants» en notre pays, opine-t-il. Mais nous avons... «des rues sûres, un système de santé universel convenable et les armes à feu sont, question de sécurité, rangées sous clé». Que préférer? «Je ne saurais dire», conclut Ibbitson, ambivalent.

Une intéressante controverse a éclaté dans les pages du *Globe* cette semaine à propos du dernier film du cinéaste canadien Atom Egoyan, *Ararat*, qui sera projeté en grande première à Cannes la semaine prochaine. Il faut dire que le sujet du film est plutôt explosif: le génocide arménien perpétré par l'Empire ottoman en 1915. Egoyan a d'ailleurs demandé que son film soit classé hors compétition afin d'éviter qu'il soit «récupéré politiquement».

Le chroniqueur Ray Conlogue ironisait mercredi dans la section «Arts» du *Globe*: «C'est un peu comme si un promoteur immobilier espérait de façon hypocrite que personne ne se rende compte que son gratte-ciel de 100 étages est un grand édifice.» Conlogue s'interrogeait aussi ouvertement sur l'appellation «génocide», qu'utilise Egoyan, pour qualifier les exactions turques. «Personnellement, je demeure agnostique» sur la façon dont on doit nommer ces atrocités, a avoué Conlogue. «Reste que je suis sensible à l'incapacité des Turcs de présenter au public leur point de vue dans cette affaire. Pour mal faire, ceux-ci ne parlent pas anglais. De plus, ce sont des musulmans, qui ont fait l'objet de racisme [sic] depuis des siècles.» Conlogue poursuivait en reproduisant des extraits de courriels de «Turcs ordinaires» s'exprimant sur la question. Ces missives lui sont parvenues après qu'un chroniqueur du journal d'Istanbul eut publié là-bas, à la demande du Canadien, son adresse électronique.

Egoyan, en furie, a répliqué jeudi par une lettre au *Globe*, qualifiant l'article de Conlogue d'«acte atroce» et d'article «irresponsable». Pour Egoyan, les propos de Conlogue transpirent le «négationnisme» et illustrent bien à quel point «il peut être aisé de démoniser la victime et de réhabiliter du même coup les bourreaux». «Je m'attriste qu'un journaliste professionnel puisse remettre en question l'existence d'un génocide que des universitaires renommés comme Elie Wiesel considèrent comme un «fait incontestable», conclut le réalisateur d'*Exotica* et de *The Sweet Hereafter*.

IDÉES

Le règne de l'arbitraire

Le conflit à Radio-Canada, un révélateur de société

Se donner des balises pour que les artisans des services publics puissent travailler au nom de l'intérêt commun

Cette déclaration est le résultat d'une journée de réflexion réunissant universitaires, journalistes et autres acteurs de la société civile sur l'enjeu que constitue le service public pour la vie démocratique. Le conflit de travail à Radio-Canada a servi de révélateur à ce groupe de discussions qui a pris acte du fait que les valeurs de justice sociale ont frotté le camp et que la précarité a été instaurée en système même dans une institution qui se targue d'être une référence en matière de service public.

Les questions de la précarité, de l'équité entre hommes et femmes, entre employés francophones, autochtones et anglophones, qui caractérisent ce conflit, sont autant de problèmes sociaux qui interpellent tous les citoyens.

La précarité est une tendance lourde que plusieurs groupes de travailleurs tentent en vain de contrer. Cette précarisation des emplois a des effets désastreux en ce qu'elle affecte la qualité des services publics, qu'elle fragilise la structure sociale et altère la capacité de toute une partie de la main-d'œuvre de devenir des acteurs sociaux à part entière.

Comment un sentiment d'appartenance à une entreprise ou à des valeurs de service public peut-il se développer dans un contexte d'instabilité institutionnalisée? Il nous apparaît que la précarité imposée au nom des forces du marché condamne un trop grand nombre d'employés à jouer un rôle d'exécutants sans aucune prise sur la finalité de leur travail. Le développement d'une expertise professionnelle devient impossible, ce qui entraîne fatalement une dégradation des services.

Il faut se donner des balises pour que les artisans des services publics puissent avoir leur indépendance et travailler au seul nom de l'intérêt commun. Il est impératif de redonner un sens aux codes du travail qui perdent constamment du terrain devant le rouleau compresseur des lois du marché et du droit de gérance. On n'a qu'à penser aux 8000 femmes aides-domestiques qui sont exclues de l'application des normes minimales du travail par le gouvernement du Québec. Des réformes s'imposent du côté de la protection sociale pour inclure les personnes qui ont fait les frais des compressions.

Il faut non seulement créer les conditions favorables à la syndicalisation mais également revoir les objectifs poursuivis par le mouvement syndical, qui n'a pas toujours su opposer une résistance suffisante à l'introduction des clauses discriminatoires à l'endroit des jeunes



ARCHIVES LE DEVOIR

«Comment un sentiment d'appartenance à une entreprise ou à des valeurs de service public peut-il se développer dans un contexte d'instabilité institutionnalisée?»

salariés. Une autre menace au mandat de service public est l'application des modes de gestion du secteur privé, si bien que l'État ne joue plus son rôle. Dans le cas de Radio-Canada, par exemple, le choix de la programmation est conditionné par des impératifs commerciaux en perdant de vue la mission culturelle et d'information qui a été confiée au diffuseur public par le Parlement fédéral.

Le fait que la SRC refuse d'assurer un niveau de production maison d'émissions culturelles et de variétés tant à la radio qu'à la télévision laisse croire que la tendance à la privatisation va s'accroître. Radio-Canada va ainsi se délester d'une partie de sa mission pour devenir une courroie de transmission pour les productions privées réalisées à rabais dans le but de plaire.

Le diffuseur public a des comptes à rendre: il doit assumer ses responsabilités dans la défense de l'intérêt commun contre le monopole du secteur privé.

Dans une société libérale, les citoyens ont droit à un abri minimal face à la rationalité économique dominante. Nous sommes à la croisée des chemins. La

situation conflictuelle à Radio-Canada nous force à réagir et à remettre en question ces orientations qui n'ont jamais fait l'objet de débat public et qui nous font constater l'importance de sortir du rôle de spectateur pour se réapproprié l'espace public. Nous refusons d'être considérés comme des consommateurs; c'est en tant que citoyens que nous prenons position. Nous refusons la vision qui voudrait que la culture et l'information soient rabaisées au rang de marchandises.

Il est impératif de se réapproprié un débat sur les changements fondamentaux qui sont en cours. Il s'agit bel et bien d'un débat de société auquel on ne peut échapper. Affirmons-le haut et fort, la précarité et l'iniquité sont incompatibles avec le service public. Il faut que cesse le règne de l'arbitraire. Il en va de la vigueur de nos démocraties.

Frédéric Bastien, Marie-France Bazzo, Mario Cardinal, Isabelle Fortier, Alain-G. Gagnon, Stéphan Gervais, Anne-Marie Gingras, Peter Graefe, Ghislain Hallé, Line Pagé, Andrée Lajoie, Louise Lèveque, Pierre Maisonneuve, Greg Nielsen, Chantal Perrault, François Rebello, Brian Young



Denise Bombardier

L'usure

Il y a l'usure des tissus et celle des objets. En général, on les remplace sans état d'âme. Il y a l'usure du temps qu'on subit. Celle du regard, plus troublante, qui peut nous transformer de façon impitoyable. L'usure des idées aussi, toujours décevante pour ceux qui les ont défendues. Mais les temps changent, finissent-ils par soupiper. Et il y a l'usure du rêve. De celle-là, on ne se remet à vrai dire jamais.

C'est aujourd'hui celle que partagent, de façon plus ou moins avouée ou avouable, des générations successives de Québécois qui, dans un avenir à moyen terme, assisteront, certains quasi soulagés, à un changement politique qu'annoncent les sondages, qui ne font que confirmer les intuitions des uns et des autres. Ce rêve, qui fut le moteur de formidables transformations, qui a transporté l'émotion collective, inspiré les poètes et mobilisé jus qu'aux moins actifs, ce rêve qui a fait douter même ceux qui ne le partageaient point, qui a imposé ses règles aux adversaires, a permis la création d'une bourgeoisie économique sans laquelle aucun peuple n'a d'avenir. Ce rêve s'est usé, faute de s'être réalisé.

Les plus atteints par l'usure sont ceux qui s'y sont usés eux-mêmes. Ceux qui, à 20 ans, se sont vissé ce rêve au cœur pour ne plus savoir comment vivre sans lui. Plongés dans la bataille, ils ont connu les exaltations et les extases mais aussi les défaites et les trahisons. Et ils ont accédé au pouvoir. Un pouvoir ambigu, ambivalent, paradoxal et immensément frustrant puisqu'il ne leur permettra jamais de transformer ce rêve en réalité. Les plus atteints par cette impuissance sont rentrés dans leurs quartiers, tentés par l'amertume et la nostalgie. Plusieurs ont refusé ces défaites transformées en victoires électorales et se sont bercés d'illusions successives.

Mais le doute, peu à peu, s'insinuera dans leur esprit et, peut-être pour le masquer, ils adopteront une forme d'arrogance et de suffisance qui a creusé entre eux et ce peuple dont ils se réclament un décalage désormais insurmontable. Quelques-uns, nous le savons, se sont tués à la tâche. Nous leur devons d'avoir cru, d'avoir espéré et de nous avoir renvoyé de nous-mêmes une image digne et fière.

Il y a ceux qui ont été les spectateurs de leur propre rêve. La majorité, à vrai dire, qui se mobilisait au gré des combats. Ceux, viraux, sur la langue, mais d'autres aussi, qui touchaient à l'avenir collectif, aux relations avec l'autre peuple fondateur, à l'égalité dans la différence.

Leur vie a été ponctuée de tournants qu'ils appelaient ou croyaient historiques, de phases dérivantes également, où ils croyaient toucher enfin les rives tant décrites, chantées et imaginées par ceux qui mettaient si éloquemment en mots leurs émotions. Ce rêve les faisait vivre, quoiqu'avec incertitude, mais avaient-ils seulement le goût d'y réfléchir, occupés qu'ils étaient à faire s'épanouir en même temps leur moi individuel et à profiter des avantages matériels que n'avaient point connus leurs propres parents? Ils se déceurent à chaque ralliement, surpris de découvrir que leur nombre oscillait selon les crises du moment, qu'elles fussent économiques ou politiques.

Lorsque l'adversaire, comme il va de soi que l'on appelle les opposants, parvenait à son tour au pouvoir, ils constataient que les choses autour d'eux ne reculaient ni n'avançaient différemment. Du moins à l'intérieur de la géographie où ils limitaient leur rêve. D'une certaine façon, ils ressentaient le pouvoir auquel accédait leur parti comme une illusion. Mais la plupart s'en berçaient.

Tous croyaient surtout que le rêve les mettait à l'abri de vieillir, eux qui s'étaient affirmés contre tout ce qui était vieux: les vieux partis, les vieilles idéologies, les vieux credo de leur jeunesse. Leurs héritiers immédiats les ont confortés dans cette certitude en reprenant le flambeau derrière eux sans les contester comme eux, en leur temps, l'avaient fait face à leurs propres parents. Le pouvoir leur a même permis d'assurer l'avenir collectif de la langue avant de réaliser le rêve. Compriront-ils alors que les inquiets se voyaient rassurés et contentés, les adversaires ralliés et les zélotes désarmés?

Le rêve d'un peuple ne peut être prisonnier d'une génération qui en définirait la nature, les contours et la densité. Personne ne doit, sans une prétention intolérable et une insensibilité haïssable, crier: «après moi, le déluge». L'avenir collectif devrait être libéré de toute hypothèque sur l'imagination, sur le désir et sur une autre manière de rêver. Le constat d'usure représente un acte de lucidité douloureux car il renvoie à l'échec. Or le seul échec serait de douter de ceux qui, à leur tour, ont envie de rêver des rêves tout neufs avec leurs mots à eux, voire de reprendre le rêve mais en le transfigurant selon leurs propres espérances.

denbombardier@earthlink.net

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Israël en danger de paix?

«Il est tentant de poursuivre le parallèle entre les États-Unis et Israël sur le thème: la guerre est profitable aux empires»

PAUL WARREN

Professeur

Sharon répète, depuis des mois et de jour en jour plus fortement: «Israël est en état de guerre contre le terrorisme», reprenant ainsi, mot pour mot, ce que Bush clame dans le monde entier depuis le 11 septembre. Pour ne pas être en reste et pour renforcer la belle connivence entre le président américain et lui-même, Sharon ajoute, depuis quelques semaines, cette petite phrase belliqueuse tout droit sortie du Bureau ovale: «Nous allons traquer les terroristes, partout, de ruelle en ruelle et de maison en maison». Et il le fait.

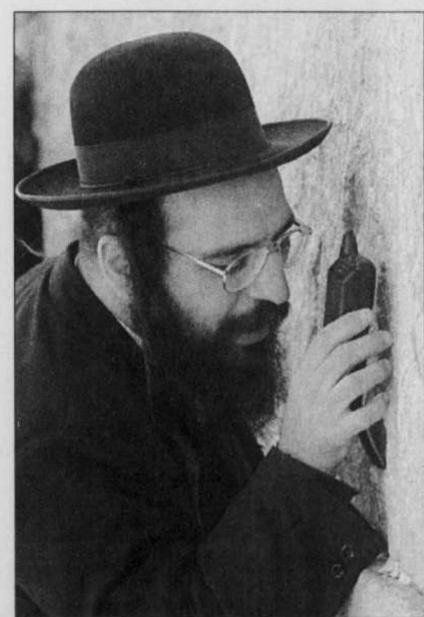
Il est tentant de poursuivre le parallèle entre les États-Unis et Israël sur le thème: la guerre est profitable aux empires. Mais, tout bien considéré, au bout du compte, on en viendrait à tirer la comparaison par les cheveux. Restons donc en Israël, en laissant au lecteur, chemin faisant, le soin de jouer du parallèle, à sa guise.

Il y a une quinzaine de jours, dans un colloque sur les cultures arabes et musulmanes, tenu à l'Université Laval, un conférencier d'origine maghrébine, professeur titulaire à l'École des hautes études commerciales, a expliqué que ce craint Israël, par-dessus tout, ce n'est pas la guerre mais la paix. En vérité, disait-il, s'il arrivait que les Israéliens vivent en paix au milieu de leurs voisins arabes, le complexe de culpabilité des Juifs de la diaspora — ceux des États-Unis et ceux de la France, en particulier — diminuerait sérieusement et ils cesseraient d'envoyer leurs millions en «Terre promise».

Dès lors, continuait le conférencier, où les Israéliens trouveraient-ils l'argent pour maintenir leur système militaire au troisième rang de la planète, pour ne jamais cesser d'offrir à leurs étudiants de l'Université hébraïque de Jérusalem l'un des plus beaux campus au monde et pour perpétuer le miracle de la germination des tomates dans le sable du désert?

L'argumentation du professeur maghrébin est impressionnante. À la réflexion cependant, on se met à douter de son sérieux. On peut même avoir l'impression d'une boutade. Aussi, faut-il prendre la question autrement, en arguant du point de vue des Juifs israéliens. Pour, au bout du compte, arriver à la même conclusion: Israël ne peut se penser sans la guerre.

Il est difficile pour les goys que nous sommes de comprendre l'importance de la terre pour un Juif. A plus forte raison pour un Juif croyant. Davantage enco-



ARCHIVES LE DEVOIR

Devant le mur des Lamentations: «Il est difficile pour les goys que nous sommes de comprendre l'importance de la terre pour un

re pour un Juif religieux qui a rejoint la «Terre promise». Quand on voit les croyants juifs israéliens réciter la Torah devant le mur des Lamentations de Jérusalem, dans un étonnant va-et-vient corporel incantatoire, on peut imaginer les mots sacrés qu'ils se mettent en bouche en langue hébraïque pour en actualiser le sens: les mots de Jahvé à son «peuple élu» pour la «Terre promise» à Abraham, Isaac et Jacob et tous les autres à leur suite sans interruption.

Des mots qui disent l'exil de la Terre sacrée, le retour, l'exil à nouveau et le re-retour... Jusqu'à plus soif. Les mots cruellement belliqueux du prophète Josué proclamant qu'Israël n'hérite pas seulement du sol ou

d'un espace, mais bien d'un pays, de tout ce qu'il contient, de tout ce que ses premiers détenteurs y ont édifié et semé, de villes qu'il n'a point bâties, de vignes et d'oliviers que d'autres ont plantés pour lui...; des mots qui décrètent que «les peuples qu'Israël doit déposséder sont voués à l'anéantissement, pas une âme ne doit en subsister... Car c'est ainsi que peut s'accomplir le projet divin en vertu duquel il faut que l'ennemi résiste pour qu'Israël le détruise sans merci, comme l'Éternel l'a prescrit à Moïse» (Voir Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa, Israël, la terre et le sacré, Flammarion, 2001, p. 37).

Un état de guerre chronique

La terre palestinienne, dans sa totalité, appartient aux Juifs, de droit divin et de toute éternité.

Depuis un demi-siècle, ils l'achètent, sans qu'ils puissent jamais la revendre à un Arabe, car elle passe de leurs mains aux mains de l'État hébreu, ils la grugent, morceau par morceau, ils l'occupent et s'y implantent, irrémédiablement, irrécupérablement, insensibles à la révolte et aux pierres de ceux qui la possédaient depuis des temps immémoriaux, sourds aux nombreuses et répétitives condamnations (verbales) des Nations unies.

Ce comportement provocateur et colonialiste plonge Israël dans un état de guerre chronique contre les Palestiniens.

Et la raison profonde de ce comportement belliqueux (lequel détermine l'afflux des dollars venant de la diaspora juive) est le fanatisme religieux d'un grand nombre de croyants juifs israéliens, ceux-là mêmes qui se sont donné Sharon le guerrier comme chef de guerre.

Ce qui m'amène à dire qu'il n'y a qu'une seule solution à la guerre israélo-palestinienne, et c'est celle qu'ont formulée les deux auteurs juifs du livre déjà cité, Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa, à savoir: «Accéder à une terre délestée de ses symboles et donc négociable avec les Palestiniens. Une terre neutralisée, normalisée, devient en effet une terre comme une autre. Aux antipodes de la terre resacralisée et donc indivisible du Gouch Emounim» (op.cit., p.295).

Nos deux auteurs ont de l'espoir. Ils commentent la pensée de plusieurs penseurs, poètes et romanciers juifs israéliens qui œuvrent dans le mouvement postioniste, lequel popularise l'idée, entre autres, qu'il n'y a pas de «Terre promise», ni de «Peuple élu», que ce n'est là que la vision romantique et dangereuse des sabras.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchois et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurlbut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Castrara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUÉ, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrices à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furry, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ÉDUCATION

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer

Diversifiez vos compétences.

514 343-6090
www.fep.umontreal.caUniversité
de Montréal

Le cahier des charges des directeurs d'école

Responsabilités accrues par la décentralisation, conseils d'établissement, services de garde, supervision du personnel, plans de réussite... les directions sont épuisées.

Équilibristes du réseau scolaire, les directeurs d'école croulent sous la tâche. Épuisés et étouffés par une tâche administrative qui les oblige trop souvent à remettre à plus tard les priorités éducatives, ils crient à l'aide.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Fallait-il être missionnaire pour débiter sa carrière de directeur après une vingtaine d'années d'enseignement, en acceptant de diriger non pas une, ni deux, mais trois écoles d'un petit village de la Gaspésie? «J'ai commencé directement comme ça, avec trois écoles», affirme ce directeur essoufflé «mais heureux». Trois écoles, trois conseils d'établissement, trois plans de réussite à compléter, trois budgets à peaufiner, trois équipes de personnel à superviser, alouette!

«C'est le volet pédagogique qui souffre de tout cela, c'est sûr. Chez nous, le manque de temps fait en sorte que sur l'engagement à la réforme, on a dit: "On oublie ça, pas de temps!", explique le directeur d'école, qui préfère ne pas être identifié. «Je me suis habitué à vivre avec le fait que tout ne peut pas être fait. Il y a 24 heures dans une journée, et je ne peux pas travailler toutes», précise celui qui répond lui-même au téléphone parce qu'il n'a pas toujours un secrétaire à l'école.

La tâche est trop lourde, soufflent les directeurs. Assez! Si la décentralisation des pouvoirs a pelleté dans leur cour bon nombre de responsabilités, ils doivent aussi composer avec les conseils d'établissement, les services de garde, la supervision du personnel, les plans de réussite, en plus de veiller à ce que le navire et ses matelots entrent à bon port. «On demande aux directions d'école de répondre à toutes les attentes autour d'elles, et c'est impossible», explique Serge Rodrigue, président de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE), qui regroupe quelque 400 directeurs.

Le directeur d'école, un enseignant qui a sauté la clôture pour goûter au pré du patronat, doit avoir pratiqué l'enseignement pendant cinq ans — passeport pé-

dagogique lui donnant une partie des outils nécessaires — en plus d'aller puiser désormais des crédits d'administration à l'université, au niveau de la maîtrise.

«La responsabilité que l'on porte est très lourde et vient de tous les côtés, des parents, des commissions scolaires», affirme cette autre directrice «anonyme» d'une école secondaire près de Québec. «Je parle de réussite avec vous, et c'est intéressant. Mais quand est-ce que j'ai le temps de le faire avec la commission scolaire, les parents, le ministère? Jamais. Et c'est ça qui est troublant.»

Non seulement la tâche est lourde, les candidats ne se bousculent pas au portillon... Aussi extraordinaire qu'elle paraisse, la situation des directeurs aux écoles multiples ne l'est pas. Au sein de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement (FQDE), la plus importante des trois associations de directions d'école au Québec avec ses 2200 membres, 87 directions d'école ont trois bâtiments au bout de leur baguette, 35 en ont quatre, neuf en ont cinq, quatre dirigent six écoles, un en supervise sept et trois doivent même aller jusqu'à se diviser en huit!

Si les bassins démographiques de région, en déclin constant, commandent cette situation insitée qui permet d'éviter la fermeture des écoles ne regroupant plus que quelques dizaines d'élèves, à Montréal et dans les autres centres urbains, ce directeur aux multiples visages n'existe pas mais n'en croule pas

moins sous la tâche. Souvent seul pour des écoles de quelques centaines d'élèves, on lui ajoute au primaire, en annexe à son école, un service de garde, que les associations de directeurs souhaiteraient bien qu'on calcule comme une deuxième école à côté de la première.

«Le service de garde, c'est un extra qu'on ajoute au directeur, une école à côté de l'école, ouvert souvent de 7h à 18h!», dénonce le président de la FQDE, Robert Morin. «Avec une école de 500 élèves et un service de garde de 300 enfants, la direction demeure seule avec des responsabilités doubles.»

A part les directeurs, eux-mêmes épuisés, qui souffrent de cette situation? «C'est la réussite qui est en jeu», répond carrément Serge Rodrigue, président de l'AQPDE. Fortement préoccupés par la relève des directeurs d'école, difficile à dénicher, les trois présidents rencontreront

d'ailleurs le ministre Sylvain Simard mercredi pour le sensibiliser aux effets pervers que pourrait avoir ce manque de relève jusque dans les classes et sur la «réussite du plus grand nombre».

Car la solution n'a rien de très magique: argent et ressources. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), inquiète de ce phénomène, a même créé un «comité de la relève» et commandé une enquête autour de cette réalité. Des voies de solution ont été explorées, dont la possibilité d'épauler les directeurs «novices» — ils seront nombreux au cours des prochaines années — à l'aide d'un système d'entraînement (coaching).

La Commission scolaire des Hautes-Rivières, en Montérégie, prend très au sérieux cette problématique de la relève. Depuis trois ans, elle embauche un «entraîneur» pour superviser les nouveaux directeurs embauchés, qui ont parfois la jeune vingtaine et à peine cinq ans d'enseignement derrière la cravate!

«C'était un besoin criant de la part de la relève, qui se fait de plus en plus rare», explique Pierre Brisson, directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Non contente de se fabriquer un bassin de nouveaux candidats, la commission scolaire a donc conçu un cours sur mesure pour faire du coaching de directions d'école, à l'instar des universités qui offrent cette option. «On note qu'il y a de moins en moins de candidats, mais une fois qu'on les embauche, il faut s'assurer de les garder chez nous», ajoute M. Brisson.

Depuis trois ans, Gilles Roy, lui-même ancien directeur général de l'ex-Commission scolaire de Marieville pendant 26 ans, rencontre donc ses novices dix fois par année après l'embauche, et quatre fois pendant la deuxième année de leur mandat. «J'ai remarqué que 90 % des besoins qu'ils expriment se réfèrent aux aptitudes personnelles et relationnelles», explique-t-il. Confiance en soi, conscience de soi, gestion des conflits, empathie, capacité

d'écoute, autant d'ingrédients magiques nécessaires à la recette du bon leader.

«Aujourd'hui, on enseigne le 30 juin et, le 1^{er} juillet, on est directeur d'école», affirme Robert Morin, de la FQDE. Alors qu'auparavant, une personne pouvait passer quelque cinq ans dans la peau d'un adjoint avant de sauter à la direction de l'école, maintenant, les enseignants quittent la classe pour le bureau de direction.

«Se retrouver du jour au lendemain à la tête d'une école avec une équipe de professeurs à gérer, les parents au conseil d'établissement, c'est quand même tout un défi sur le plan personnel», note Gilles Roy. Ils sont parfois en conflit constant avec les gens qui les entourent, et c'est difficile de composer avec ça. Les gens sont épuisés.»

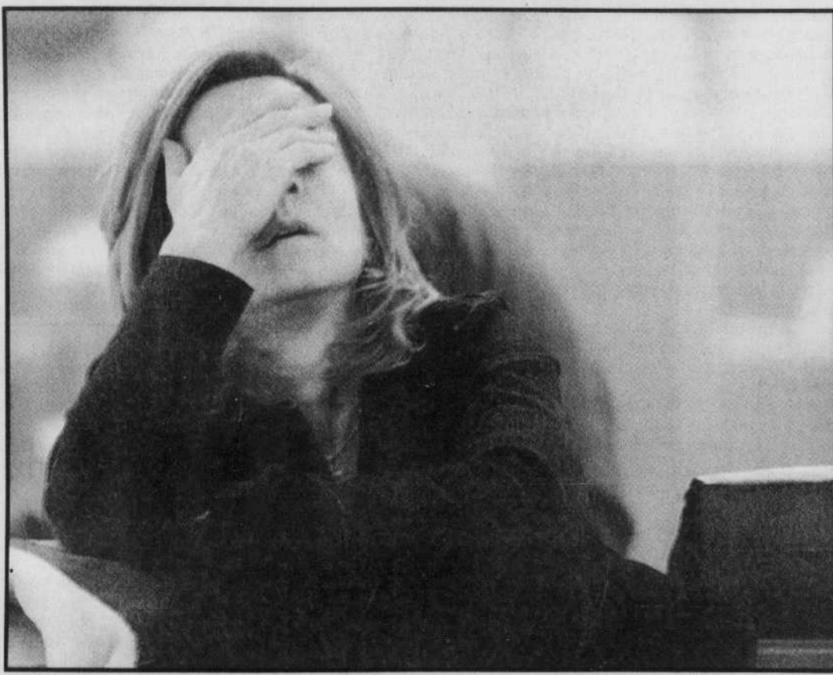
L'épuisement occupe d'ailleurs une large espace des préoccupations. En plus d'avoir de la difficulté à trou-

ver et à garder les candidats directeurs, il faut aussi s'assurer qu'ils ne craquent pas! En l'espace d'un an, entre 2000 et 2001, la FCSQ a noté que les absences motivées par des problèmes de santé mentale — catégorie qui englobe notamment l'épuisement professionnel — ont augmenté de 13 %.

«L'évolution des problèmes de santé mentale nous préoccupe, c'est certain», explique Pierre D'Amours, conseiller en relations de travail à la FCSQ. L'organisme a d'ailleurs commencé à offrir une formation au personnel de ses commissions scolaires afin de les aider à déceler et à prévenir les problèmes de santé mentale et l'épuisement de ses troupes.

«L'an prochain, je prends une année sabbatique, parce que je n'en peux plus», affirme d'ailleurs cette même directrice d'une école secondaire. «Je ne dors plus, je ne mange plus, je suis toujours occupée par l'école.»

«A Noël, j'ai craqué», ajoute le directeur des trois écoles primaires de la Gaspésie. «Des conflits avec mon personnel ont eu raison de moi. Mais là, ça va mieux...»



AGENCE FRANCE-PRESSE

«L'évolution des problèmes de santé mentale nous préoccupe», explique Pierre D'Amours, conseiller en relations de travail à la FCSQ.

enseigner
une affaire de coeur

Fédération autonome du collégial

Modélisation des connaissances et des compétences
Un langage graphique pour concevoir et apprendre
2002, ISBN 2-7605-1163-4, 388 pages
49\$

L'ingénierie pédagogique
Pour construire l'apprentissage en réseau
2002, ISBN 2-7605-1162-6, 490 pages
49\$

Par GILBERT PAQUETTE

Deux ouvrages de pointe

- Pour intégrer design pédagogique et NTIC
- Pour créer des organisations apprenantes

Presses de l'Université du Québec
Tél.: 1-800-859-7474 • Téléc.: (418) 831-4021
Achats en ligne: www.puq.quebec.ca

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

LE DEVOIR.com

Nouveau dès le 22 mai
CHERCHER ET TROUVER...
235 000 textes, 10 ans d'archives

S'ABONNER | Une histoire | Publicité | Offres & avis | Qui sommes-nous ? | Nous joindre

Manchettes

Dossier

Agora

Arts & plaisirs

Je ne cherche pas, je trouve (Picasso)